

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_56-DE

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2018

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SEGAPAL

Société Publique Locale

Gestion des espaces publics du Rhône amont

*Chemin de la Bletta
69120 Vaulx en Velin*

RAPPORT DE GESTION 2018

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	2
points de reperes	3
VIE DE LA SOCIETE	6
PERSONNEL DE LA SOCIETE	11
PERSONNEL DE LA SOCIETE.....	11
LE CONTROLE ANALOGUE.....	24
RESUME DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE	26
PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA REGIE INTERESSEE	27
PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SEGAPAL.....	42
CONVENTIONS SPL HORS PARC.....	50
Annexe 1	53
EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	54
DIVERS	55
Créances clients et Dettes fournisseurS segapal au 31/12/2018.....	56
L'AVENIR	57
DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT DE GESTION	58

INTRODUCTION GENERALE

1) La gestion du Grand Parc

2018, dernière année de la Régie intéressée, système élaboré et appliqué en 2001. Durant ces 18 années, ce système complexe mais original aura permis à l'espace public Grand Parc de se développer et devenir un lieu incontournable de l'agglomération.

Système complexe car la Régie reposait sur un budget annexe du SYMALIM où la subvention du SYMALIM à la Régie était le seul marqueur lisible et ne valorisait pas les efforts de gestion.

De même, la rémunération de la SEGAPAL partagée en une part fixe et une part variable ne stimulait pas le développement commercial pourtant fondement de la Régie dite intéressée. Malgré les contraintes imposées par les collectivités et leurs baisses de participation les efforts de gestion de la SPL et le travail du personnel auront permis encore cette année de clore en positif.

Cette baisse continue de la part fixe versée par le SYMALIM et les choix décidés par le délégant nous ont obligés à modifier notre organisation.

La principale conséquence fut la fermeture de la salle de forme et le licenciement de 3 personnes. Première procédure de licenciement économique à la SEGAPAL. Elle aura fait se questionner les autres salariés sur l'avenir de la société et peut-être trouvons-nous là l'explication des demandes importantes de départs négociés qui ont été ensuite déposés.

Pour ce qui est de la base de loisirs, le recul s'explique par la fermeture de la salle de forme et la chute des séminaires d'entreprises.

Comme pour les 2 dernières années, cette baisse est en partie compensée par les entrées plage qui continuent de progresser.

L'Illoz aura été une satisfaction pour cette année 2018. Tout d'abord dans ses résultats et la progression de la marge brute. Par le fait aussi que cet outil s'est adapté, devenant le lien symbole du plan de restauration du fleuve Rhône et par l'impulsion d'une nouvelle dynamique par le Lab'Eau.

La gestion du Parc ne serait pas complète si nous ne parlions pas du travail méticuleux, méthodique du service Entretien qui malgré les baisses d'effectifs s'applique à sa mission d'entretien des 2200 hectares. Il en va de même pour la Surveillance qui face à 50 000 personnes le dimanche exécute sans faille sa mission de prévention.

L'année 2018 aura aussi été le temps de la négociation de la future DSP. Le travail entrepris par Bernard Besson sur la comptabilité analytique, la gestion du temps passé et la modernisation de nos outils aura été d'une grande utilité dans la négociation avec le SYMALIM et la Métropole.

A chaque demande du délégant, il nous était alors sinon facile, du moins simple, de répondre par un prix précis qui fixait le coût de notre prestation.

Après de longues négociations, la DSP signée avec le SYMALIM repose sur un équilibre objectif entre une subvention pour les activités dites de service public et un équilibre à trouver par la SEGAPAL pour les activités commerciales.

2) La mission extérieure au Grand Parc

Une seule mission n'a pas été renouvelée, celle de l'exploitation de la navette fluviale, le SYMALIM préférant, après appel d'offres, confier cette mission à un spécialiste du tourisme fluvial. La SEGAPAL n'a pas à rougir de ses résultats sur ce créneau où dans un secteur difficile, avec de nombreuses contraintes, sans être expert en ce domaine elle a su répondre aux objectifs qui lui avaient été fixés

2 grosses missions restent pour nous un point d'ancrage extérieur important : l'entretien des berges du Canal de Jonage et l'entretien du Biézin.

Le travail entrepris par la Présidente qui a organisé une visite systématique des actionnaires portera ses fruits en 2019 afin de récupérer de nouvelles missions pour notre activité.

La convention de délégation de service public (DSP) signée entre le SYMALIM et la SEGAPAL s'achevait en décembre 2017.

La SEGAPAL a donc accentué ses efforts sur cette dernière année de gestion en acceptant une baisse de rémunération de sa part fixe. La décision de prolonger d'un an la DSP a été préjudiciable à l'exercice 2018 car la SPL a dû, une année de plus, faire avec la baisse de sa part fixe.

Pour ce qui est de 2018, le résultat de la SEGAPAL est positif pour la 14^{ème} année consécutive. (+ 25 K€)

Cependant, le résultat est la conséquence de faits exceptionnels pour cet exercice qui ne seront pas renouvelés en 2019.

- Les efforts faits par le personnel de la SEGAPAL

- Le CICE (101 K€, aide sur les bas salaires réduite en 2018, qui disparaîtra en 2019 et sera compensé partiellement par une baisse des charges)

- Une bonne saison grâce à une météo estivale très favorable.

La SEGAPAL a aussi consolidé ses prestations extérieures (sauf la mission navette) même si cela devient de plus en plus difficile sans ressources complémentaires. Le personnel étant en priorité affecté aux missions du Grand Parc.

Après la mise en place de la comptabilité analytique, la modulation du temps de travail, la gestion des temps affectés, la SEGAPAL s'est dotée de nouveaux outils informatiques performants :

- Elisath, afin de gérer efficacement sa billetterie et ses contrôles d'accès, pour la gestion des activités individuelles. Il est possible de commander et réserver en ligne, de fluidifier le passage à l'accueil de L'atol' et d'avoir un système de contrôle de facturation
- Un CRM, afin de suivre l'activité commerciale Groupe
- EBP Gestion et comptabilité, afin de gérer en interne l'ensemble des données financières.

Au-delà de l'organisation administrative, la société est en mutation afin de prendre en compte un nouveau fonctionnement intégrant la nouvelle Délégation de Services Publics

- Intégration de la gestion paie à compter du 1^{er} janvier 2019, accompagné par un nouveau cabinet d'expertise comptable
- Intégration de la fonction payeur pour l'ensemble des activités de la SEGAPAL
- Intégration de la fonction comptable.
La SEGAPAL avait déjà une aide-comptable, mais intègre les tâches mensuelles à partir de 2019, en conservant une révision faite par un cabinet d'expertise comptable pour tâches spécifiques (suivi des mandats ; clôtures) . L'embauche est effective depuis le 1^{er} février 2019

Cette année 2018 a été marquée par une contribution importante des services à la négociation de la nouvelle D.S.P.

Le personnel en attente de nouvelles perspectives est resté inquiet quant aux conséquences sur l'emploi de ces décisions budgétaires. Un sentiment de frustration s'exprime car après des années d'efforts, leurs demandes ne semblent pas prises en compte.

La vie de la société :

L'année 2018 aura aussi vu un changement d'organisation par le remplacement du Comité d'Engagement et de suivi par le Comité d'Orientations et de Suivi (COS). Ce Comité a été institué afin d'améliorer le contrôle des actionnaires sur la SPL SEGAPAL. Son objectif est d'approfondir des sujets importants engageant l'avenir de notre Société

La gestion du grand parc

Pour 2018, la subvention sollicitée au SYMALIM pour la Régie a été de 3 060 K€ contre 3 000 K€ en 2017 (résultat retraité : 2 980 contre 3097 KE en 2017).

La conséquence de cette baisse de subvention fut une diminution de notre rémunération et des décisions politiques comme :

- la fermeture de L'atol' 2 jours par semaine en basse saison
- la fermeture de la Salle de Forme au 1^{er} mars 2018
- la hausse des tarifs
- la priorisation des activités groupe au détriment des scolaires.

Mais dans le même temps la charge de travail n'a pas diminué et les efforts demandés au personnel restent importants.

Les outils que nous avons mis en place le démontrent clairement : la subvention versée par le SYMALIM à la Régie implique une réduction des moyens mis à disposition pour gérer le parc afin de conserver un équilibre budgétaire acceptable.

Cette baisse de rémunération oblige la SEGAPAL à s'adapter à un mode de gestion évolutif, entre autres l'entretien et la surveillance délaissent certains secteurs en limitant les équipes affectées.

Rémunération et Subvention (En K€)

	Rémunération Régie à la SEGAPAL	Subvention SYMALIM à la Régie
2014	3 086	2 996
2015	3 166	2 797
2016	2 977	3 245
2017	2 893	3 097
2018	2 664	2 980

L'atol'

Le chiffre d'affaires passe de 1388 K€ en 2017 à 1 238 K€ en 2018.

Le phénomène « plage de sable » qui nous avait permis en 2016 d'augmenter considérablement notre chiffre d'affaires de plus de 106 K€ sur les entrées uniquement, continue puisque cette activité est encore en hausse de 72 K€ en 2018.

Par contre la fermeture de la salle de forme réduit les recettes de 105K€ (Et réduit les dépenses pour une valeur supérieure)

La diminution du chiffre d'affaires de L'Atol' (-150 k€) est due en grande partie à la baisse de l'activité Séminaires d'entreprises (-120 K€) soit la valeur de 2016.

La tendance est également à la baisse pour les autres activités Terrestre, Nautiques, Golf...

Au-delà de la vétusté des locaux, se pose aussi le problème de la lisibilité des activités de notre base de loisirs.

L'iloz'

Le nombre de jours d'ouverture au public est passé de 126 en 2016 à 104 en 2017 et à 102 en 2018.

15 816 personnes se sont rendues à titre gratuit sur ce lieu. La fréquentation des animations payantes a également augmenté par une programmation plus large avec des moyens stabilisés

Le bilan est positif avec la marge brute qui s'améliore et au total une hausse de personnes à 30 123 personnes.

Autres Missions de la SPL au Grand Parc

La rémunération des mandats que nous confie le SYMALIM est stable, 79 K€ en 2018.

Cette rémunération ne couvre pas le temps passé par nos agents. Une modification de la rémunération de ces missions a été acceptée par le SYMALIM à compter du 1^{er} Janvier 2019 affectable aux nouveaux mandats

Certains gros chantiers liés au Fleuve Rhône prennent du retard suite à des problèmes administratifs ou techniques liés à la complexité du site.

Les missions Extérieures au Parc

Elles sont au nombre de 7 :

- Entretien canal de Jonage
- Entretien Biezin
- Surveillance équestre à Vaulx en Velin et à Meyzieu
- Gestion site Natura 2000 pour la 3CM
- Animation à Jons
- Entretien Neyron.

La rémunération pour ces missions est de 358 K€ en 2018 et était de 485 K€ en 2017. Elles sont en baisse du fait de la non reconduction de la gestion de la navette fluviale sur du Canal de Jonage.

VIE DE LA SOCIETE

1) La SEGAPAL en quelques chiffres

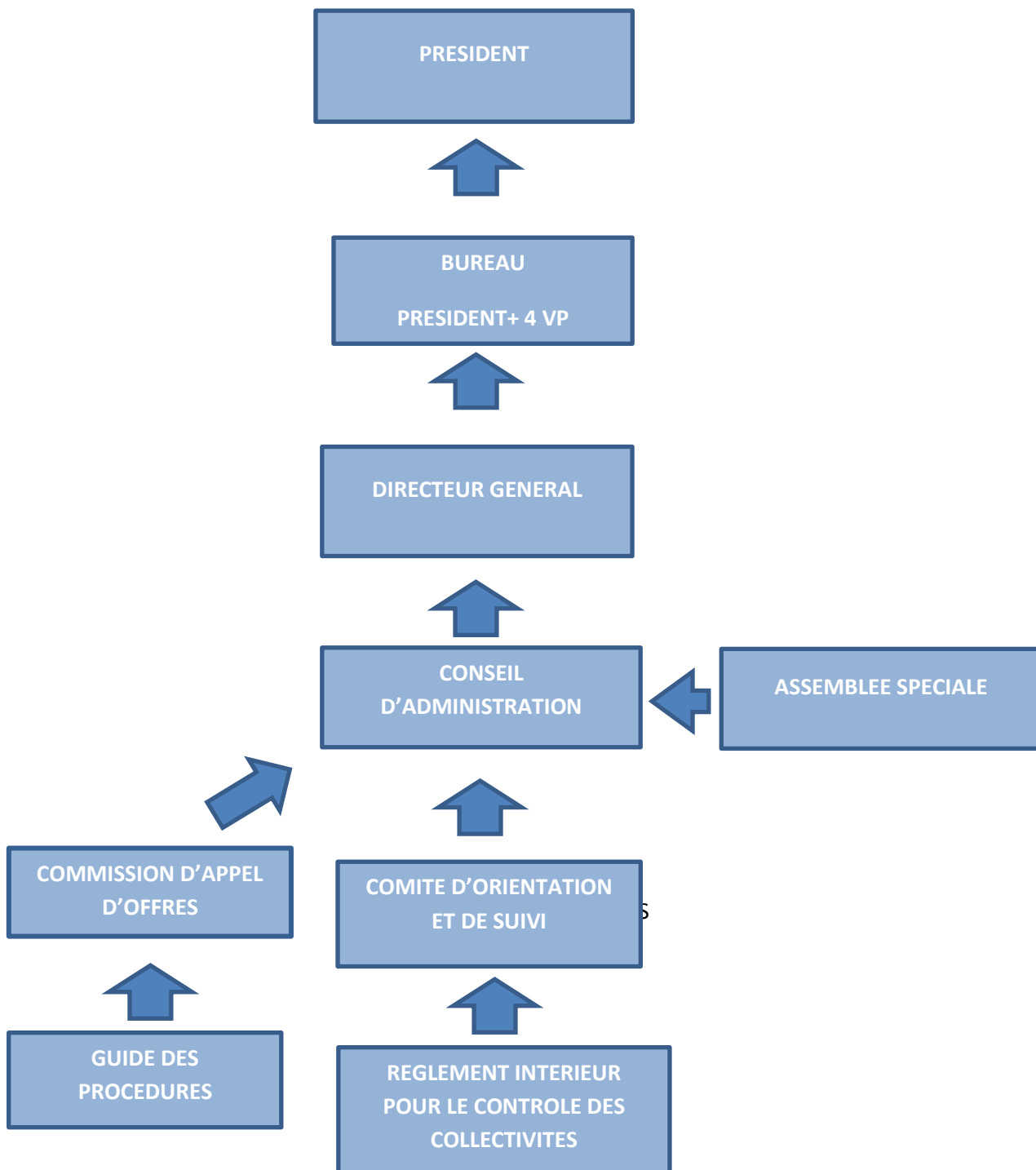
CAPITAL	:	699 949 €
NOMBRE ACTIONNAIRES	:	20
NOMBRE SALARIES (AU 31/12/2018)	:	65
CHIFFRE D'AFFAIRES SEGAPAL	:	3 287 K€
DONT REMUNERATIONS REALISEES	:	
REGIE GRAND PARC	:	2 664 K€
EN MANDAT PARC	:	79 K€
HORS PARC	:	358 K€
CHIFFRE D'AFFAIRES REGIE INTERESSEE	:	2 104 K€
DONT :		
BASE DE LOISIRS (ENCAISSEMENT ATOL)		1 238 K€
	<i>Dont</i>	
ENTREES	:	673 K€
ABONNEMENTS	:	94 K€
SCOLAIRES	:	248 K€
ENTREPRISES	:	211 K€
VENTES PRODUITS	:	12 K€
CENTRE PEDAGOGIQUE (ENCAISSEMENT ILOZ)		68 K€
REDEVANCE OCCUPATION	:	540 K€
TRAITEMENT GRAVIER SUR SITE	:	33 K€

2) Capital SPL au 31/12/2018

Prix de l'action : 67 €

ENTITE	CAPITAL		NB ACTIONS	NB Administrateurs
	€	%		
SYMALIM	411 849	58,83%	6 147	9
METROPOLE LYON	131 320	18,76%	1 960	3
CCMP	28 810	4,12%	430	1
Villeurbanne	20 100	2,87%	300	1
Conseil départemental du Rhône	18 760	2,68%	280	1
Conseil départemental de l'Ain	18 760	2,68%	280	1
3CM	5 025	0,72%	75	2
Meyzieu	5 025	0,72%	75	
Décines	5 025	0,72%	75	
Vaulx en Velin	5 025	0,72%	75	
Rillieux	5 025	0,72%	75	
Miribel	5 025	0,72%	75	
Thil	5 025	0,72%	75	
Neyron	5 025	0,72%	75	
Nievroz	5 025	0,72%	75	
Jons	5 025	0,72%	75	
Jonage	5 025	0,72%	75	
Beynost	5 025	0,72%	75	
Saint Maurice de Beynost	5 025	0,72%	75	
Villette d'Anthon	5 025	0,72%	75	
TOTAL	699 949	100%	10 447	

3) Schéma de fonctionnement SPL



4) Membres du bureau

Martine David, Présidente

JEAN-PAUL COLIN Vice-président en charge du dossier Finances.

PASCAL PROTIERE Vice-président en charge des dossiers de Communication, du Marketing et Commercial.

GERARD REVELLIN Vice-président en charge des dossiers Activités physiques, Loisirs et Animations nature.

ARMAND MENZIKIAN Vice-président en charge des dossiers Etudes et Travaux.

Ces missions n'entrent pas en contradiction avec les délégations des vice-présidents du SYMALIM, puisque le SYMALIM est dans une notion de stratégie et que la SEGAPAL est dans l'exécution.

5) Membres de l'assemblée spéciale

Liste des membres de l'assemblée spéciale de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône Amont et collectivités représentées :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL (3CM) Monsieur Christian PRADIER

MAIRIE DE MEYZIEU Monsieur Stéphane PINSON

MAIRIE DE DECINES Monsieur Christophe POUGET

MAIRIE DE VAULX EN VELIN Monsieur Armand MENZIKIAN

MAIRIE DE RILLIEUX Monsieur Gérald PETITGAND

MAIRIE DE MIRIBEL Monsieur Jacques BERTHOU

MAIRIE DE THIL Monsieur Bruno LOUSTALET

MAIRIE DE NEYRON Monsieur André VINCENT

MAIRIE DE NIEVROZ Monsieur Patrick BATTISTA

MAIRIE DE JONS Monsieur Claude VILLARD

MAIRIE DE JONAGE Monsieur Lucien BARGE

MAIRIE DE BEYNOST Monsieur Sergio MANCINI

MAIRIE DE SAINT MAURICE DE BEYNOST Monsieur Pierre GOUBET

MAIRE DE VILLETTE D'ANTHON Monsieur Daniel BERETTA

6) Membres de comité d'orientation et de suivi

Le Comité d'orientation et de suivi se compose des 4 représentants des principaux actionnaires représentés au conseil d'administration:

POUR LE SYMALIM : Gérard REVELIN

POUR LE GRAND LYON : Richard BRUMM

POUR LA CCMP : Pascal PROTIERE

POUR L'Assemblée Spéciale : Claude VILLARD

Présidente : Martine DAVID

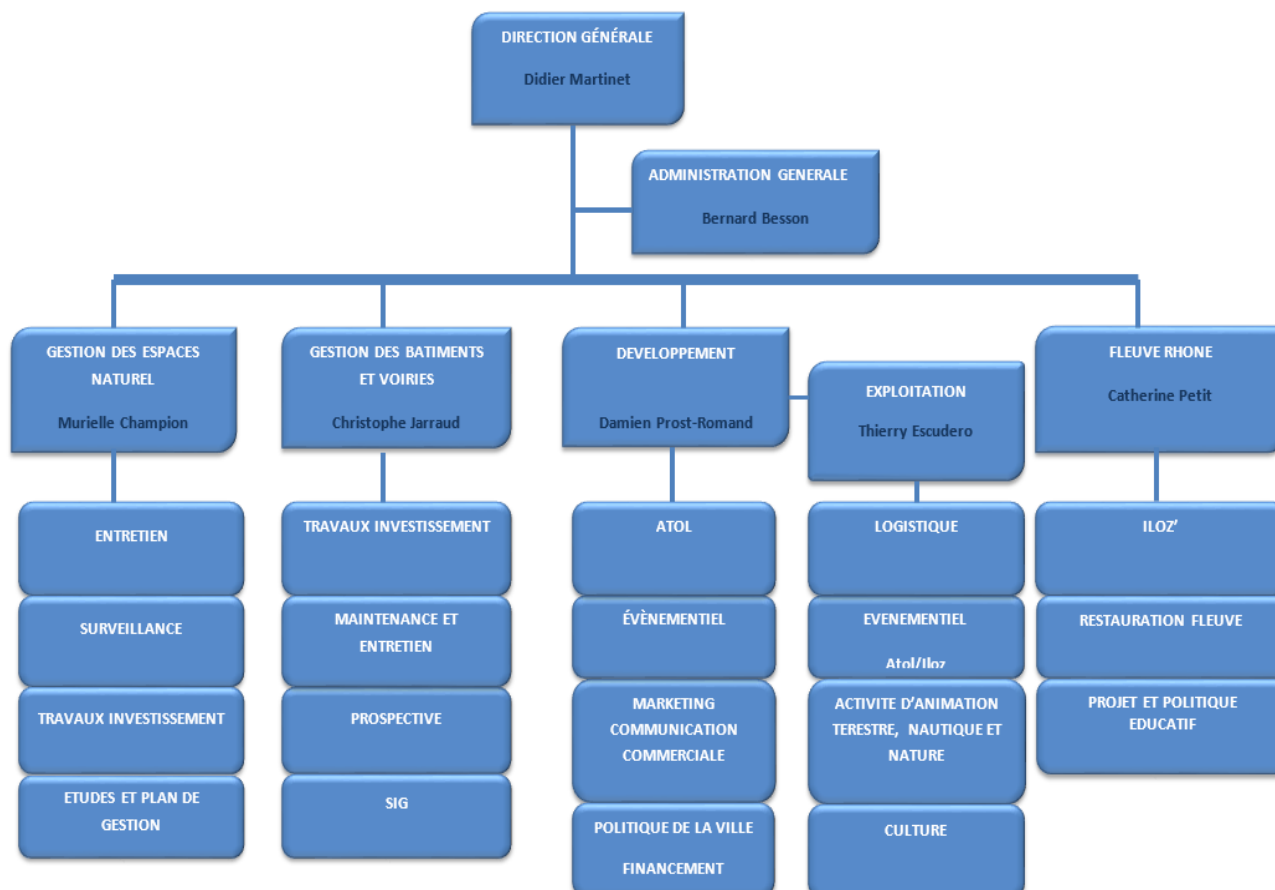
PERSONNEL DE LA SOCIETE

1) Organigramme

Organigramme mis en place à partir du 2 mai 2016.

PERSONNEL DE LA SOCIETE

2) Organigramme



Evolution globale des effectifs

L'évolution globale des effectifs, décomposition des effectifs par catégories socioprofessionnelles, par branche d'activité ainsi que par âge et par sexe.

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la société se composait de 65 salariés, dont :

- 57 CDI
- 6 CDD
- 2 Contrats de professionnalisation

Dont :

- Cadres : 8
- Agents de maîtrise : 9
- Employés : 48

Par ailleurs 31 contrats à durée déterminée et contrats saisonniers ont été validés au cours de l'exercice 2018

Au cours des cinq dernières années, il faut noter :

Effectifs au 31/12/2014 : 68	Hommes :	47	Femmes :	21
Effectifs au 31/12/2015 : 67	Hommes :	43	Femmes :	24
Effectifs au 31/12/2016 : 63	Hommes :	41	Femmes :	22
Effectifs au 31/12/2017 : 64	Hommes :	43	Femmes :	21
Effectifs au 31/12/2018 : 65	Hommes :	42	Femmes :	23

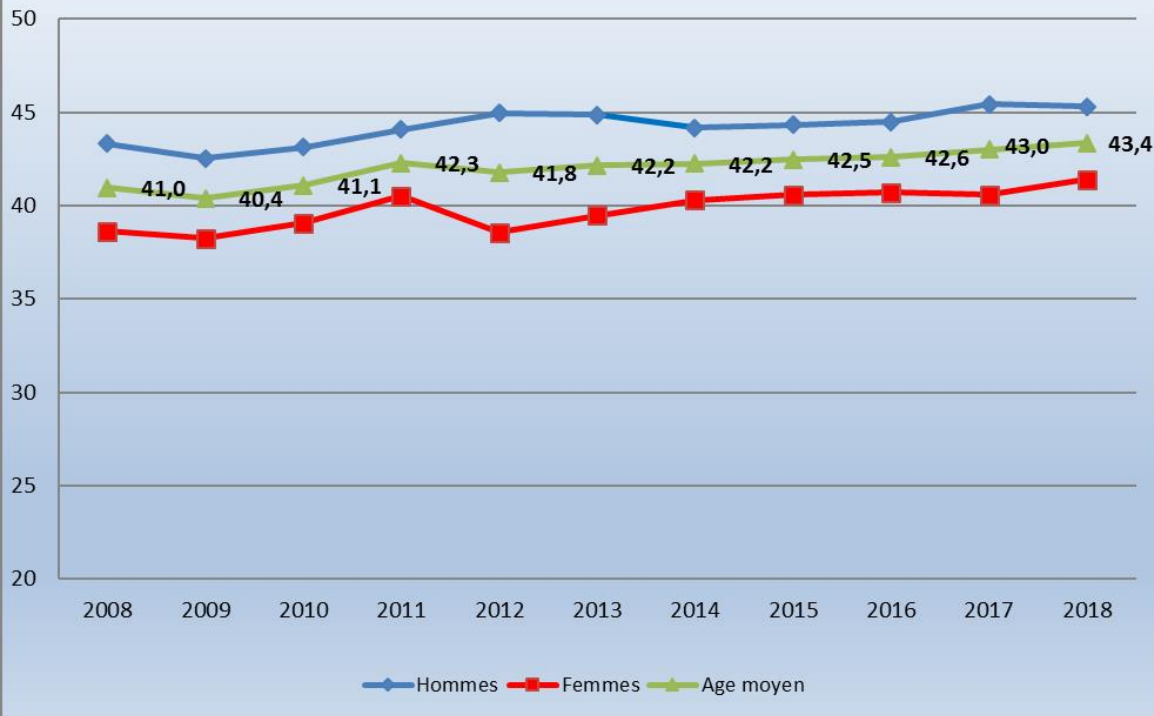
Evolution de l'effectif 2018 mois par mois :

JANVIER :	65	Hommes :	43	Femmes :	22
FEVRIER :	63	Hommes :	41	Femmes :	22
MARS :	65	Hommes :	42	Femmes :	23
AVRIL :	71	Hommes :	47	Femmes :	24
MAI :	79	Hommes :	52	Femmes :	27
JUIN :	79	Hommes :	52	Femmes :	27
JUILLET :	79	Hommes :	53	Femmes :	26
AOUT :	76	Hommes :	51	Femmes :	25
SEPTEMBRE :	72	Hommes :	48	Femmes :	24
OCTOBRE :	67	Hommes :	43	Femmes :	24
NOVEMBRE :	65	Hommes :	42	Femmes :	23
DECEMBRE :	65	Hommes :	42	Femmes :	23

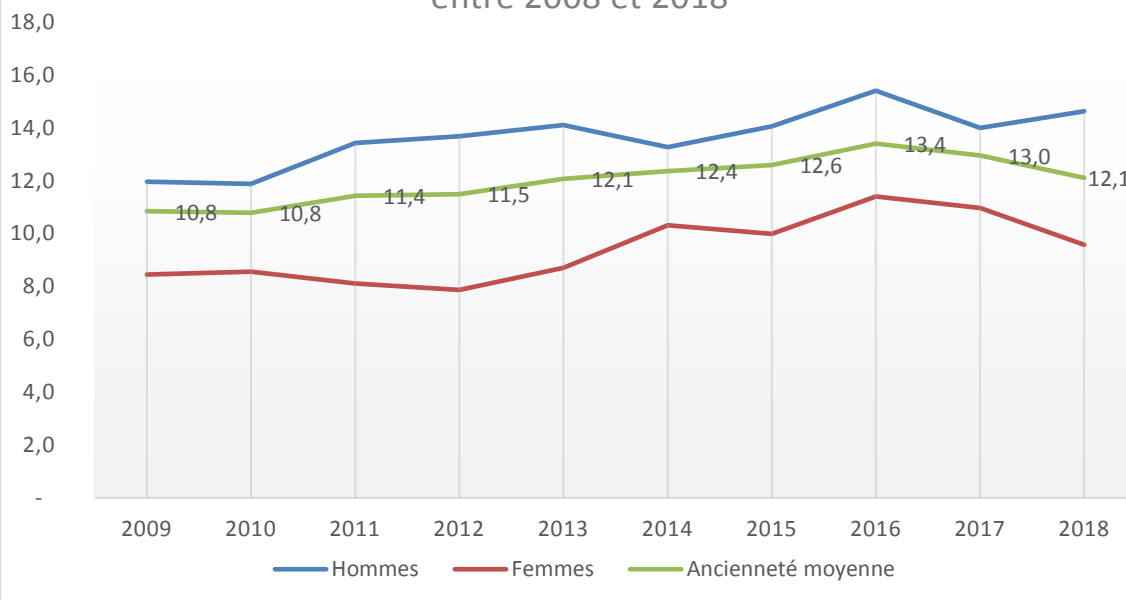
Liste du personnel CDD/saisonniers et des mouvements CDI SEGAPAL du

CONTRATS CDI CDD et CONTRATS SAISONNIERS SEGAPAL ANNEE 2018								
NOM	Prénom	Type de Contrat officiel	Poste	Date début contrat	Date fin de contrat	Département	Service	Nbre mois 2018
MARION	Valérie	CDD Mission (3 ans)	Chargée de communication autour du projet	11/01/2016	10/01/2019	Flouve Rhône et l'Iloz	l'loz'	12,00
FRANCESSUT	Eva	CDD saisonnier	Animatrice Nature	27/03/2018	31/10/2018	Flouve Rhône et l'Iloz	l'loz'	7,00
DUPAQUIER	Geoffrey	CDD saisonnier	Animateur Nature	03/04/2018	04/11/2018	Flouve Rhône et l'Iloz	l'loz'	7,00
BAILLON	Delphine	CDD saisonnier	Animatrice Nature	03/04/2018	04/11/2018	Flouve Rhône et l'Iloz	l'loz'	7,00
VANCAUWENBERGE	Marie	CDD saisonnier	Animatrice Nature	04/04/2018	04/11/2018	Flouve Rhône et l'Iloz	l'loz'	7,00
FABBIO	Estelle	Contrat de Professionnalisation	Assistante Lab'eau	22/10/2018	19/07/2019	Flouve Rhône et l'Iloz	l'loz'	2,50
FERNANDES PATAY	Anabela	CDD remplacement Mansoui	Secrétaire de Direction	12/11/2018	27/03/2019	Administration Générale	Direction	4,50
BOUILLOUX	Anais	CDD remplacement Trombetta	agent d'information et de surveillance	17/07/2017	31/08/2018	Gestion des Espaces Naturels	Surveillance	8
DE LOS RIOS	Maria Sophie	CDD adulte relais	Médiatrice sociale	15/01/2018	14/01/2021	Gestion des Espaces Naturels	Surveillance	11,5
SERRE	Dorian	CDD Saisonnier	Ouvrier Jardinier	03/04/2018	03/08/2018	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	4
TERRACE	Robin	CDD Saisonnier	Ouvrier Jardinier	03/04/2018	12/10/2018	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	6,5
BOUVIER	Mathieu	CDD Saisonnier	Agent d'information et de surveillance	03/04/2018	30/09/2018	Gestion des Espaces Naturels	Surveillance	6
FREIRE	Eric	CDD Saisonnier	Agent d'information et de surveillance	02/05/2018	02/09/2018	Gestion des Espaces Naturels	Surveillance	5
CHASSAGNAUD	Juliette	CDD Saisonnier	Agent d'information et de surveillance	02/05/2018	30/09/2018	Gestion des Espaces Naturels	Surveillance	5
MARION	Lucie	CDD Saisonnier	Ouvrier Jardinier	14/05/2018	12/10/2018	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	5
MICHEL	Aurélien	CDD Saisonnier	Ouvrier Jardinier	14/05/2018	12/10/2018	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	5
BARRIQUAND	Edrice	CDD Saisonnier	Ouvrier Jardinier	14/05/2018	17/08/2018	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	3
BOUSRIRA	Ahmed	CDD Saisonnier	Ouvrier Jardinier	28/05/2018	04/07/2018	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	1
BRIAND	Gaetan	CDD adulte relais	Médiateur Social	07/06/2018	06/06/2021	Gestion des Espaces Naturels	Surveillance	7
MAGINI	Enzo	CDD Saisonnier	Ouvrier Jardinier	02/07/2018	27/07/2018	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	1
BLOND	Steven	CDD Saisonnier	Ouvrier Jardinier	02/07/2018	07/09/2018	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	2,5
SOMMESOUS	Xavier	CDD Saisonnier	Ouvrier Jardinier	09/07/2018	12/10/2018	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	3
TRUFFAZ	Fabien	CDD Saisonnier	Ouvrier Jardinier	13/08/2018	21/08/2018	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	0,5
GRILLIET	Vincent	CDD Saisonnier	Ouvrier Jardinier	18/09/2018	12/10/2018	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	1
CHASSAGNAUD	Juliette	CDD remplacement Joubert	Technicienne environnement & agriculture	08/10/2018	31/05/2018	Gestion des Espaces Naturels	Surveillance	3
BOUVIER	Mathieu	CDD remplacement Trombetta	Agent d'information et de surveillance	17/10/2018	31/12/2018	Gestion des Espaces Naturels	Surveillance	2,5
NEGEL	Sébastien	Contrat de Professionnalisation	Ouvrier Jardinier	15/10/2018	14/06/2019	Gestion des Espaces Naturels	Espaces Verts	2,5
KILY	André	CDD CAE	agent logistique	03/04/2016	02/04/2019	Développement & l'Atof	Logistique	12,00
LEGRAND	Romarc	CDD saisonnier	Moniteur sportif voile	01/03/2018	31/10/2018	Développement & l'Atof	Exploitation	8
NAUDIN	Yannick	CDD saisonnier	Moniteur sportif voile	30/04/2018	31/10/2018	Développement & l'Atof	Exploitation	6
RAVIER	Muriel	CDD saisonnier	Hôtesse Commerciale	03/05/2018	30/09/2018	Développement & l'Atof	Commercial	5
MAAMERI	Kamel	CDD saisonnier	Manutentionnaire magasin	05/05/2018	05/08/2018	Développement & l'Atof	Exploitation	3
ZANKER	Djaïd	CDD saisonnier	Mécanicien entretien cycles	06/08/2018	30/09/2018	Développement & l'Atof	Exploitation	2
							NB DE MOIS	167,00
DEPARTS CONTRATS A DUREE INDETERMINEE 2018								
de L'ASSOMPTION	Bernard	CDI	Responsable Animation salle de forme	01/09/1998	20/02/2018	Développement & l'Atof	Exploitation	
CORREIA	Daniel	CDI	animateur de salle de forme	02/09/2002	22/02/2018	Développement & l'Atof	Exploitation	
GORIA	Armelle	CDI	animatrice de salle de forme	05/09/2005	08/04/2018	Développement & l'Atof	Exploitation	
SAINCET	Lorianne	CDI	conducteur de travaux chargée d'études	16/09/2013	06/07/2018	Gestion Bâtiments & Voiries	Batiments	
EMBAUCHES CONTRATS A DUREE INDETERMINEE 2018								
VERGOZ	Julie	CDI	Gestionnaire technique de Patrimoine immob	03/09/2018		Gestion Bâtiments & Voiries	Batiments	

Evolution de l'âge moyen du personnel SEGAPAL entre 2008 et 2018



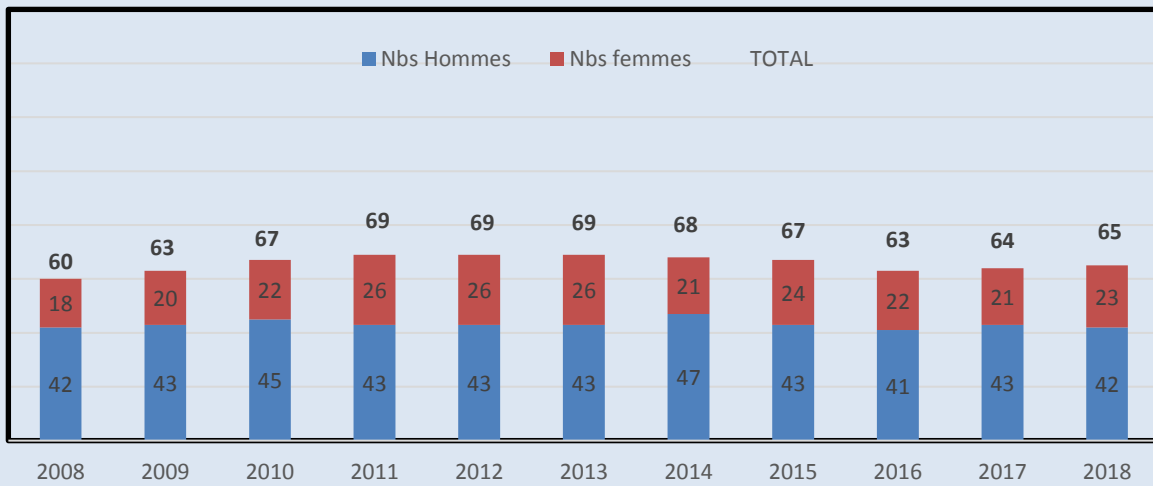
Evolution de l'ancienneté moyenne du personnel SEGAPAL entre 2008 et 2018



Nous pouvons constater que la hausse de l'âge moyen continue de progresser en 2018.

Par contre la courbe de la moyenne de l'ancienneté s'est inversée depuis 2016.

Evolution de la répartition par sexe du personnel de la SEGAPAL entre 2008 et 2018



Absentéisme

En 2018, le nombre de personnes concernées par un arrêt maladie est en légère baisse 21 au lieu de 24 en 2017, et le nombre de jours d'arrêt à fortement diminué 362 jours contre 1306 en 2017.

Le nombre de jours d'absence pour maladie en 2018 est le plus bas depuis 10 ans

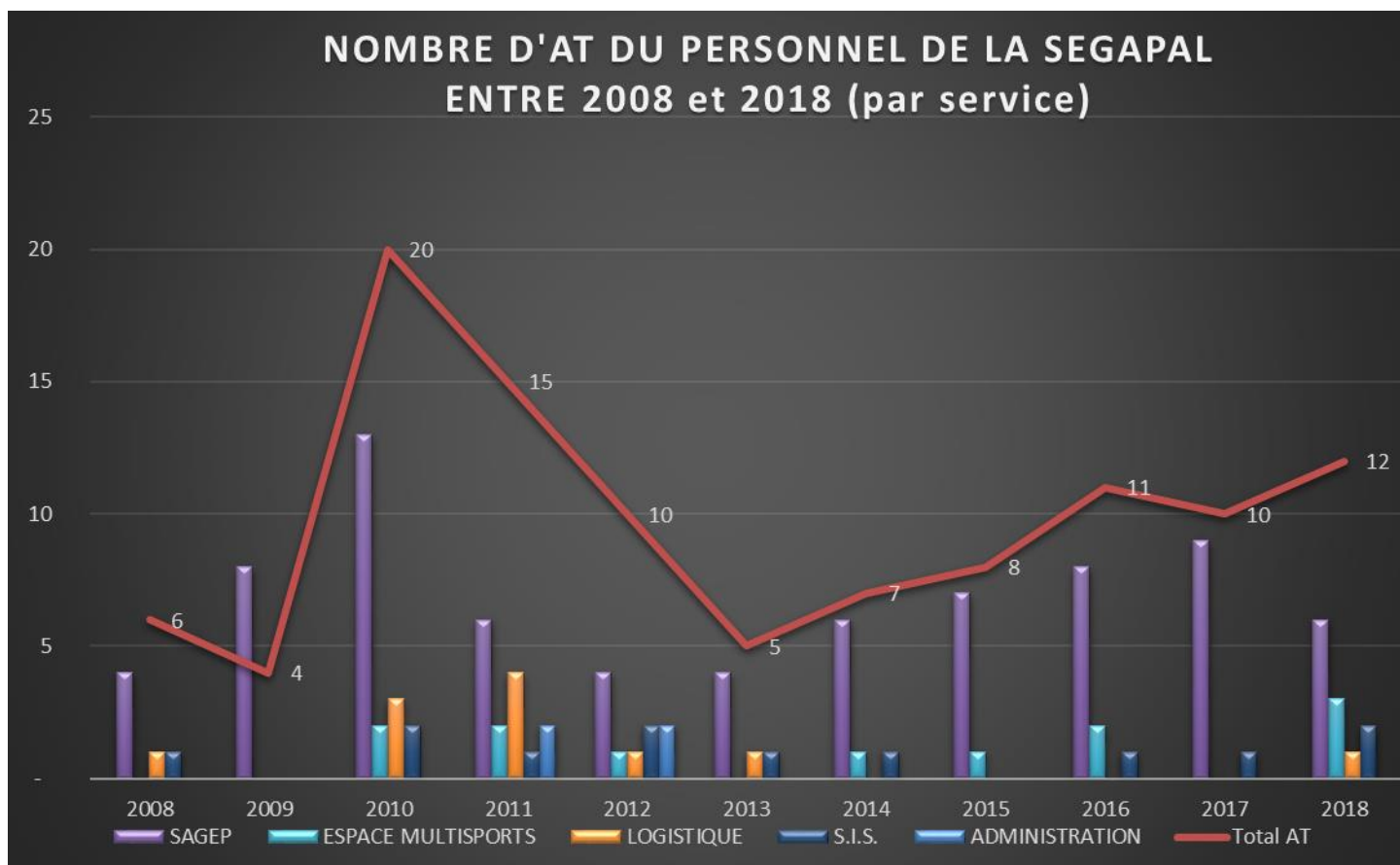
Le nombre de jours de temps partiel thérapeutique a doublé en 2018 (3 salariés ont repris en temps partiel thérapeutique) sur de longues périodes

Le nombre de jours enfants malades a diminué pour 2018, 14,5 contre 25,5 en 2017

Au global sur l'année 2018, le taux d'absentéisme a baissé de 34,98%.

	2018		2017		2016		2015		2014		2013		2012		2011		2010		2009		2008	
	Nbs salariés	Nbs jours absence	Nbs salariés	Nbs jours absence	Nbs salariés	Nbs jours absence	Nbs salariés	Nbs jours absence	Nbs salariés	Nbs jours absence	Nbs salariés	Nbs jours absence	Nbs salariés	Nbs jours absence	Nbs salariés	Nbs jours absence	Nbs salariés	Nbs jours absence	Nbs salariés	Nbs jours absence	Nbs salariés	Nbs jours absence
Maladie	21	362	24	1306	37	1257	33	895	45	811	42	1288	30	876	21	784	27	699	25	598	22	570
Maternité	2	41	3	249	3	204	1	182	3	254	1	89	2	296	2	161	1	36	3	514	4	275
Jours enfants malade	11	14,5	12	25,5	11	12,5	10	13,5	9	17	13	20	14	21	11	20	7	14	6	15	0	0
Accidents de travail	12	185	10	134	11	496	8	692	7	357	5	63	10	411	15	537	20	265	4	74	6	353
Accidents de trajet	0	0	0	0	0	0	1	10	0	0	0	0	2	114	0	0	0	0	0	0	0	0
Mi-temps thérapeutique	3	695	3	315	1	54	2	363	3	632	1	345	1	61	0	0	1	81	0	0	0	0
Congés paternité	2	22	0	0	2	22	1	11	1	11	2	22	2	22	2	29	2	22	2	22	2	22
TOTAL	51	1319,5	52	2029,5	65	2046	56	2153	68	2082	64	1827	61	1801	51	1531	58	1117	40	1223	34	1220

Accidents de travail



Le nombre d'accidents de travail est en hausse par rapport à 2017 (12 au lieu de 10) ; malgré 5 accidents de travail sans jour d'arrêt, il est à noter que le nombre de jours d'arrêt de travail est en forte hausse (+36.57%), ce chiffre est dû à 3 accidents de travail avec de longues périodes d'arrêts

Les consignes de sécurité et le port systématique des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants, casques, lunettes, protections auditives...) sont régulièrement rappelés aux agents.

Depuis 2014, la direction de la SEGAPAL demande une enquête systématique auprès du CHSCT et/ou du médecin du travail.

Ci-après, commentaires sur les circonstances des accidents du travail en 2018 :

Le 12/01/2018 : La victime s'est coincée le doigt lors d'une prise de sang d'une vache : 28 jours d'arrêt

Le 28/02/2018 : La victime s'est fait une entorse à la cheville : 10 jours d'arrêt

Le 20/03/2018 : La victime a eu une luxation d'épaule en redressant un catamaran : 0 jour d'arrêt

Le 09/05/2018 : La victime a eu un malaise en prenant son poste de travail : 79 jours d'arrêt

Le 30/05/2018 : La victime effectuait la collecte des poubelles, en reculant la poubelle lui est tombée dessus : 17 jours d'arrêt.

Le 19/06/2018 : La victime a chuté de cheval : 0 jour d'arrêt.

Le 04/07/2018 : La victime a chuté de cheval : 0 jour d'arrêt.

Le 06/07/2018 : La victime s'est faite piquée par des guêpes : 4 jours d'arrêt

Le 20/07/2018 : La victime a pris un coup sur le coude gauche : 0 jour d'arrêt.

Le 01/08/2018 : La victime s'est faite piquée par des guêpes : 6 jours d'arrêt

Le 23/08/2018 : La victime s'est faite piquée par des guêpes : 1 jour d'arrêt

Le 22/11/2018 : La victime a chuté lésion au genou : 40 jours d'arrêt.

La rémunération

	CDI/CDD	PMAD*	INTERIM
Masse salariale globale (brut + charges)	2 908 K€	220 K€	4 K€
3 132 K€			

*comprend la mise à disposition du directeur général, les chantiers d'insertion et la mise à disposition de personnel salarié par les clubs.

La politique contractuelle

Un règlement de gestion signé le 19 juillet 1995 définit les règles communes de la Société. Il tient compte des spécificités de notre activité.

Temps de travail

La durée hebdomadaire de travail médian est de 37,5 heures sur une base horaire de 35 heures payées par semaine. Par différence des jours de récupération dits jours de RTT sont octroyés.

Un accord collectif relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail et des congés a été signé le 26 octobre 2016 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2017. Il a permis une modulation du temps hebdomadaire de 30h à 45h suivant les charges de travail.

Dialogue social

Le Comité d'Entreprise se réunit au moins une fois par mois, il est précédé d'une réunion des délégués du personnel. Les membres du Comité d'Entreprise sont également délégués du personnel et sont réunis dans une Délégation Unique du Personnel (DUP).

Les dates des réunions tenues en 2018 et les principaux thèmes abordés sont les suivants :

Le 25 janvier 2018

- ✓ Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2017 et du 21 décembre 2017 ;
- ✓ Point Budget 2018 ;
- ✓ Point Personnel ;
- ✓ Questions diverses.

Le 1^{er} mars 2018 :

- ✓ Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2018 ;
- ✓ Point modulation RTT 2017 ;
- ✓ Grille salariale 2018 ;
- ✓ Définition du Jour de Solidarité 2018 ;
- ✓ Avancement « Nouvelle Délégation de service public » ;
- ✓ Questions diverses.

Le 24 avril 2018

- ✓ Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2018 ;
- ✓ Bilan SEGAPAL / RIS 2017
- ✓ Avancement « Nouvelle Délégation de service public » ;
- ✓ Point RH
- ✓ Questions diverses.

Le 31 mai 2018

- ✓ Approbation du procès-verbal du 24 avril 2018 ;
- ✓ Prime performance 2017 ;
- ✓ Futur accord intéressement 2019 ;
- ✓ Soirée estivale du comité d'entreprise pour les salariés ;
- ✓ Point Personnel ;
- ✓ Questions diverses.

Le 28 juin 2018 :

- ✓ Approbation du procès-verbal du 31 mai 2018 ;
- ✓ Avancement Délégation de Service Public ;
- ✓ Organisation de la soirée du personnel ;
- ✓ Point Personnel
- ✓ Questions diverses.

Le 26 juillet 2018

- ✓ Approbation du procès-verbal du 28 juin 2018.
- ✓ Avancement Délégation de Service Public ;
- ✓ Questions diverses.

Le 25 septembre 2018

- ✓ Approbation du procès-verbal du 26 juillet 2018.
- ✓ Avancement Délégation de Service Public ;
- ✓ Point sur les formations validées (plan de formation 2018) et Plan de Formation 2019 à venir,
- ✓ Point sur la fermeture de fin d'année de la société,
- ✓ Point sur le Personnel
- ✓ Questions diverses.

Le 26 octobre 2018

- ✓ Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2018.
- ✓ Avancement Délégation de Service Public ;
- ✓ Présentation demandes de formation 2019,
- ✓ Gestion de la paie,
- ✓ Point Comptes bancaires CE / Attribution chèques cadeaux,
- ✓ Questions diverses.

Le 30 novembre 2018

- ✓ Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2018.
- ✓ Avancement Délégation de Service Public ;
- ✓ Point sur le Personnel,
- ✓ Questions diverses.

Le 5 décembre 2018

- ✓ Approbation du procès-verbal du 29 novembre 2018.
- ✓ Validation du Plan de formation 2019 ;
- ✓ Questions diverses.

Contribution financière au fonctionnement du CE de 0,2 % de la masse salariale et de 0,35 % de la masse salariale aux œuvres sociales. (soit un total de 10 856€)

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le CHSCT est une institution représentative du personnel spécialisée dans l'hygiène et la sécurité. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il a également pour mission de veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires en la matière.

A ce titre, il est un acteur fondamental de la sécurité dans l'entreprise, aux côtés du chef d'établissement, président de l'institution et dépositaire de l'obligation de sécurité dans l'établissement.

Une réunion du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail est organisée en moyenne chaque trimestre avec le médecin du travail où sont évoqués les incidents et accidents liés à la santé au travail et le suivi du Document Unique. Mais aussi les questions récurrentes sur les aménagements et/ou investissements à réaliser en vue d'améliorer les conditions de travail ou d'adapter certains postes.

Dates de réunions :

- 06/03/2018
- 05/06/2018
- 11/09/2018
- 11/12/2018

- La formation : dépenses et stagiaires

Les obligations financières de l'entreprise :

Toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, sont soumises à l'obligation de financer la formation professionnelle continue des salariés.

Pour le plan de formation 2018 : la contribution est de 1 % pour les entreprises à partir de 10 salariés (le seuil de 20 salariés disparaît).

Répartition du taux à 1% :

- 0.2% Fondecif
- 0.2% CPF qui remplace le DIF
- 0.3% pour la professionnalisation
- 0.2% pour FPSP
- 0.1% pour le plan de formation.
-

Chiffres clés SEGAPAL, à titre comparatif 2015 - 2018

PLAN DE FORMATION				
	2015	2016	2017	2018
Versements	19 551 €	15 484€	20 098.19€	15 408 €
Engagements	19 390 €	17 374 €	28 372.32€	23 845 €
PROFESSIONNALISATION				
	2015	2016	2017	2018
Versements	10 862 €	0 €	0 €	0 €
	Engagement / Nombre	Engagement / Nombre	Engagement / Nombre	Engagement / Nombre
Contrats de professionnalisation	0 € / 0	0 € / 0	2047.50 € / 1	4823,13€ / 2
Droits individuels à la formation	0 € / 0	0 € / 0	0 € / 0	0 € / 0
Période de professionnalisation	0 € / 0	2572€ / 1	0€ / 0	0€ / 0

Le budget de formation 2018 initial était d'un montant de 25 765€. Il a été revu suite au départ d'une salariée, le budget est donc de 23 845€.

Le financement de ces différentes actions de formation est le suivant :

- 8560,82€ versement volontaire
- 1960,75€ en période de professionnalisation
- 2080,00 € en compte personnel de formation
- 9803,43 € en plan légal mutualisé et autres enveloppes

Etat des actions de formation réalisées en 2018

ORGANISME NOM	STAGE LIBELLE	PRENOM NOM	DATES DEBUT	DATES FIN	DUREE PREVUE	DONT DUREE ACCORDEE DIF	DONT DUREE REALISEE PP	ENGAGEMENT CP
CCI LYON METROPOLE SAINT ETIENNE ROANNE	ETABLIR SES COMPTES DE FIN EXERCICE	JOELLE PACHANIAN	13/03/18	03/04/18	28,00	0,00	0,00	1510,00
CCI LYON METROPOLE SAINT ETIENNE ROANNE	CYCLE CHEF DE PROJET	CHRISTOPHE JARRAUD	31/05/18	12/10/18	56,00	0,00	0,00	3500,00
CCI LYON METROPOLE SAINT ETIENNE ROANNE	ASSISTANTE DE MANAGER, DEVELOPPEZ TANDEM GAGNANT	MOUNIA MANSOURI	20/03/18	27/03/18	14,00	0,00	0,00	1015,00
CCI LYON METROPOLE SAINT ETIENNE ROANNE	PARCOURS CERTIFIANT FORMATIONS PAIE	ANISSA BOUSRIRA	02/10/18	20/12/18	52,00	52,00	0,00	3560,00
CNFC GRENOBLE	CYCLES SUSPENSIONS	DOMINIQUE COUPAUD	02/05/18	04/05/18	21,00	0,00	0,00	700,00
ECF - CESR	PERMIS BE	EVAN ARCIS	23/04/18	27/04/18	21,00	0,00	0,00	640,00
ECOLE BARONE	FORMATION THEORIQUE & PRATIQUE POUR PERMIS OPTION FLUVIALE	MOUSSA ALI MARI	19/03/18	03/04/18	21,00	0,00	0,00	232,50
ECOLE BARONE	FORMATION THEORIQUE & PRATIQUE POUR PERMIS OPTION FLUVIALE	OLIVIER GIRARD	19/03/18	03/04/18	21,00	0,00	0,00	232,50
GRIM - EDIF	SERVICE SECURITE INCENDIE ASSISTANCE A PERSONNE NIVEAU 1	PIERRE MASSOT	15/01/18	01/02/18	84,00	0,00	84,00	1600,00
GRUPE BALLAND	ACC Formation à la sensibilisation au travail en hauteur échelle	ANDRE DOSOGNE	29/03/18	29/03/18	0,00	0,00	0,00	0,00
GRUPE BALLAND	ACC Formation à la sensibilisation au travail en hauteur échelle	CHRISTOPHE CHAPELON	29/03/18	29/03/18	7,00	0,00	0,00	80,00
GRUPE BALLAND	ACC Formation à la sensibilisation au travail en hauteur échelle	JEAN MICHEL HORLACHER	29/03/18	29/03/18	7,00	0,00	0,00	80,00
GRUPE BALLAND	ACC Formation à la sensibilisation au travail en hauteur échelle	LUCIEN MATHY	29/03/18	29/03/18	7,00	0,00	0,00	80,00
GRUPE BALLAND	ACC Formation à la sensibilisation au travail en hauteur échelle	MARYLINE CHAMBE	29/03/18	29/03/18	7,00	0,00	0,00	80,00
GRUPE BALLAND	ACC Formation à la sensibilisation au travail en hauteur échelle	MOUSSA ALI MARI	29/03/18	29/03/18	7,00	0,00	0,00	80,00
GRUPE BALLAND	ACC Formation à la sensibilisation au travail en hauteur échelle	OLIVIER GIRARD	29/03/18	29/03/18	7,00	0,00	0,00	80,00
GRUPE BALLAND	ACC Formation à la sensibilisation au travail en hauteur échelle	RICHARD ABBOTT	29/03/18	29/03/18	7,00	0,00	0,00	80,00
GRUPE BALLAND	ACC Formation à la sensibilisation au travail en hauteur échelle	ROSARIO CORDOVA	29/03/18	29/03/18	7,00	0,00	0,00	80,00
GRUPE BALLAND	ACC Formation à la sensibilisation au travail en hauteur échelle	SERGE PENKALA	29/03/18	29/03/18	7,00	0,00	0,00	80,00
GRUPE BALLAND	ACC Formation à la sensibilisation au travail en hauteur échelle	THIERRY GAMARRA	29/03/18	29/03/18	7,00	0,00	0,00	80,00
GRUPE BALLAND	Échafaudage roulant (Montage/Démontage/Utilisation)	CHRISTOPHE CHAPELON	17/04/18	17/04/18	7,00	0,00	0,00	133,33
GRUPE BALLAND	Échafaudage roulant (Montage/Démontage/Utilisation)	LUCIEN MATHY	17/04/18	17/04/18	7,00	0,00	0,00	133,33
GRUPE BALLAND	Échafaudage roulant (Montage/Démontage/Utilisation)	MARYLINE CHAMBE	17/04/18	17/04/18	7,00	0,00	0,00	133,33
GRUPE BALLAND	Échafaudage roulant (Montage/Démontage/Utilisation)	MOUSSA ALI MARI	17/04/18	17/04/18	7,00	0,00	0,00	133,33
GRUPE BALLAND	Échafaudage roulant (Montage/Démontage/Utilisation)	RICHARD ABBOTT	17/04/18	17/04/18	7,00	0,00	0,00	133,35
GRUPE BALLAND	Échafaudage roulant (Montage/Démontage/Utilisation)	THIERRY GAMARRA	17/04/18	17/04/18	7,00	0,00	0,00	133,33
GRUPE BALLAND	CACES CHARIOT ELEVATEUR R372 CAT 9 DEBUTANT	EVAN ARCIS	12/03/18	14/03/18	21,00	0,00	21,00	795,00
GRUPE BALLAND	CACES R389 CAT 3 DEBUTANT	ALI MAAMACHE	12/03/18	14/03/18	21,00	0,00	21,00	570,00
GRUPE BALLAND	CACES R389 CAT 3 DEBUTANT	ANDRE KILY	12/03/18	14/03/18	21,00	0,00	21,00	570,00
GRUPE BALLAND	CACES R389 CAT 3 DEBUTANT	FREDDY DACOURT	12/03/18	14/03/18	21,00	0,00	21,00	570,00
GRUPE BALLAND	CACES R389 CAT 3 DEBUTANT	PIERRE MASSOT	12/03/18	14/03/18	21,00	0,00	21,00	570,00
GRUPE BALLAND	HE Formation initiale BS/BE manœuvre HOV	ALBERT KHIREDDINE	01/10/18	02/10/18	14,00	0,00	0,00	160,00
GRUPE BALLAND	HE Formation initiale BS/BE manœuvre HOV	ALI MAAMACHE	01/10/18	02/10/18	14,00	0,00	0,00	160,00
GRUPE BALLAND	HE Formation initiale BS/BE manœuvre HOV	ARNAUD BARRET	01/10/18	02/10/18	14,00	0,00	0,00	160,00
GRUPE BALLAND	HE Formation initiale BS/BE manœuvre HOV	CHRISTOPHE JARRAUD	01/10/18	02/10/18	14,00	0,00	0,00	160,00
GRUPE BALLAND	HE Formation initiale BS/BE manœuvre HOV	CLAUDE CREPET	01/10/18	02/10/18	14,00	0,00	0,00	160,00
GRUPE BALLAND	HE Formation initiale BS/BE manœuvre HOV	EVAN ARCIS	01/10/18	02/10/18	14,00	0,00	0,00	160,00
GRUPE BALLAND	HE Formation initiale BS/BE manœuvre HOV	FREDDY DACOURT	01/10/18	02/10/18	14,00	0,00	0,00	160,00
GRUPE BALLAND	HE Formation initiale BS/BE manœuvre HOV	JEAN LUC TOUSSAINT	01/10/18	02/10/18	14,00	0,00	0,00	160,00
GRUPE BALLAND	HE Formation initiale BS/BE manœuvre HOV	Julie VERGOZ	01/10/18	02/10/18	14,00	0,00	0,00	160,00
GRUPE MONITEUR	RECLAMATIONS DANS LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX	CAROLINE SONNET	01/10/18	01/10/18	7,00	0,00	0,00	895,00
JURIS NATURA	FORMATION JURIDIQUE DU GARDE PARTICULIER	ABDELHADI AIT OUNRAR	20/03/18	22/03/18	21,00	0,00	0,00	1125,00
JURIS NATURA	FORMATION JURIDIQUE DU GARDE PARTICULIER	IVANE FOURON	20/03/18	22/03/18	21,00	0,00	0,00	1125,00
VISIPLUS	WEB MARKETING	ARNAUD BARRET	21/06/18	22/06/18	14,00	0,00	0,00	1595,00
					724,00	52,00	189,00	23845,00

Depuis plusieurs années, la direction de la SEGAPAL veille aux formations obligatoires. Ainsi elle a mis en place différentes formations liées à l'utilisation de matériel soumis à obligation de formation et autorisation de conduite (Code du Travail R.4323-55 et 56).

Stagiaires

Chaque année, la SEGAPAL reçoit des stagiaires.

En 2018, elle a accueilli 21 stagiaires, dont la durée des stages va de quelques jours pour les stages d'observation en entreprise, à des périodes plus longues sans obligation d'indemnité de stage.

NOM	PRENOM	Service	Tuteur	Sujet du stage	Date de début	Date de fin
VANCAUWENBERGE	Marie	FLEUVE RHONE ET ILOZ	Damien Iamothé	Participer à des animations nature	06/03/2017	05/03/2018
ROBIN	CLEMENT	GESTION MILIEUX NATURELS	Murielle Champion	Formation en milieu professionnel	03/04/2017	16/02/2018
BESANCON	Morgan	GESTION MILIEUX NATURELS	Sylvain Gey	Formation en milieu professionnel	30/10/2017	07/07/2018
LADAOURI	Safia	DEVELOPPEMENT	Charlotte Dimier	Observation en milieu professionnel	22/01/2018	26/01/2018
M'ZOUGH	Baptiste	FLEUVE RHONE ET ILOZ	Damien Iamothé	Observation en milieu professionnel	05/02/2018	08/02/2018
KELLY	GIMENEZ	DEVELOPPEMENT	Francoise MORICHON	Observation en milieu professionnel	14/02/2018	20/04/2018
NEDJOUN	Hakim	GESTION MILIEUX NATURELS	Sylvain Gey	Observation en milieu professionnel	26/02/2018	15/06/2018
SAINT PIERRE	Romain	GESTION MILIEUX NATURELS	Sylvain Gey	Observation en milieu professionnel	05/03/2018	09/05/2018
BOUYSSONTE	Francois	GESTION MILIEUX NATURELS	Pierre Joubert	Suivi annuel des orchidées	16/04/2018	20/07/2018
YETTE	Julien	GESTION MILIEUX NATURELS	Murielle Champion	Formation en milieu professionnel	23/04/2018	29/06/2018
MARINHO	Emma	FLEUVE RHONE ET ILOZ	Damien Iamothé	Formation en milieu professionnel	04/06/2018	27/07/2018
TRUANT	Rémi	FLEUVE RHONE ET ILOZ	Damien Iamothé	Formation en milieu professionnel	22/05/2018	13/07/2018
TOUMI	Safia	DEVELOPPEMENT	Francoise MORICHON	Formation en milieu professionnel	28/05/2018	22/06/2018
MAAMERI	Kamel	DEVELOPPEMENT	Dominique Coupaud	stage observation en entreprise	23/04/2018	27/04/2018
MATHON	Gabriel	DEVELOPPEMENT	Dominique Coupaud	stage observation en entreprise	29/05/2018	13/07/2018
POTIER	Cécile	DEVELOPPEMENT	Francoise MORICHON	Observation en milieu professionnel	04/06/2018	15/06/2018
CATTIN PARIS	Elsie	FLEUVE RHONE ET ILOZ	Damien Iamothé	Formation en milieu professionnel	04/06/2018	13/07/2018
WINOCQ	Carole	FLEUVE RHONE ET ILOZ	Olivier FERRER	stage pédagogique	03/09/2018	02/11/2018
NEDJOUN	Hakim	GESTION MILIEUX NATURELS	Sylvain Gey	Formation en milieu professionnel	01/10/2018	25/01/2019
CUZIN	Mathéo	GESTION MILIEUX NATURELS	Sylvain Gey	Formation en milieu professionnel	29/10/2018	30/11/2018
YETTE	Julien	GESTION MILIEUX NATURELS	Murielle Champion	Formation en milieu professionnel	22/10/2018	26/10/2018

Nous avons reçu 4 stagiaires sur des périodes plus longues, le montant global des indemnités de stage versées en 2018 est de 10 658 €.

NOM	PRENOM	Service	Tuteur	Sujet du stage	Date de début	Date de fin
DUBUS	Nathalie	DEVELOPPEMENT	Pierre Massot	Coordination Événementielle	02/02/2018	27/07/2018
TOMASSINI	Claire	DEVELOPPEMENT	Pierre Massot	Coordination Événementielle	02/02/2018	27/07/2018
REICH	Joséphine	DEVELOPPEMENT	Damien Prost Romand	Communication Marketing	12/02/2018	27/07/2018
PAPILLAULT DES CHARBONNIERES	Anais	FLEUVE RHONE ET ILOZ	Valérie Marion	Communication Eau	23/04/2018	10/08/2018

Les stages doivent obligatoirement se dérouler dans le cadre d'une convention entre le stagiaire, l'organisme d'accueil, l'établissement d'enseignement ou de formation, l'enseignant référent et enfin le tuteur de stage au sein de l'organisme d'accueil.

La gratification est obligatoire dès lors que le stagiaire est présent dans l'organisme d'accueil plus de 2 mois, même de façon non continue sur une période de douze mois.

Au 1^{er} janvier 2018, l'effet direct de la revalorisation du PMSS, la valeur horaire du plafond de la sécurité sociale connaît une hausse soit 3.75€/heure de présence effective du stagiaire (chaque période au moins égale à 7 heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à 22 jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois).

Le montant de la gratification est fixé à 577.50 € net.

LE CONTROLE ANALOGUE

La SPL SEGAPAL a mis en place une organisation afin de rendre efficient le contrôle analogue. Au-delà de ses organes, il a été établi un mode de fonctionnement moins institutionnel mais tout aussi efficace.

Le directeur et la présidente se rencontrent une fois par semaine. Les réunions se déroulent le plus souvent si cela est possible dans les locaux de la SPL afin qu'un contact entre la présidente et le personnel puisse se faire.

La présidente de la SPL est destinataire des comptes rendus du comité de direction et elle fait le point avec le directeur général sur les sujets évoqués. Elle rencontre aussi les directeurs des services et consacre un temps de travail avec le Directeur administratif et financier.

Toutes les semaines, une réunion entre l'actionnaire majoritaire, le SYMALIM, via sa directrice et le directeur général de la SEGAPAL a lieu. Tous les 2 mois, les deux présidents des structures et les deux directeurs se rencontrent.

Avant chaque conseil d'administration ou réunion importante, une rencontre a lieu entre la SPL, le SYMALIM et la Métropole, entre techniciens afin de faire valider les points proposés à faire partager aux élus.

Le Comité d'engagement et de suivi (CES) a été supprimé et remplacé par un Comité d'orientation et de suivi (COS) afin de rendre plus efficace le contrôle analogue.

Le conseil d'administration et l'Assemblée spéciale de la SEGAPAL se sont réunis 4 fois en 2018 :

Le Conseil d'administration

Le Vendredi 2 mars 2018

- Désignation d'un délégué à la protection des données
- Loi Sapin 2
- Pacte d'actionnaires
- Budget 2018
- Gestion du Grand-Parc : fin de la Régie intéressée et nouvelle délégation de service public

Le Vendredi 15 juin 2018

- Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise 2017 du conseil d'administration à l'assemblée Générale Ordinaire
- Préparation de l'assemblée générale ordinaire
- Rapport du Directeur Général
- Renforcement du contrôle analogue
- Point financier au 31/05/2018
- Point sur la négociation SYMALIM/SEGAPAL pour la gestion future du Rhône Amont
- Missions nouvelles SPL

Le Mardi 20 novembre 2018

- *Quorum non atteint*
- Mise en place du comité d'orientation et de suivi
- Point sur la négociation avec le SYMALIM pour l'exploitation du Grand Parc Miribel Jonage
- Protocole d'accord de clôture de la convention de Régie intéressée
- Point Budgétaire au 31/10/2018
- Missions nouvelles

Le Jeudi 13 décembre 2018

- Protocole d'accord de clôture de la convention de Régie intéressée
- Contrat de délégation de Service Public pour la gestion et l'animation du Grand Parc et la gestion de la piste mode doux du Canal de Jonage
- Projet de création d'un parc à filets.

L'Assemblée spéciale

Le Mardi 27 février 2018

- Désignation d'un délégué à la protection des données
- Loi Sapin 2
- Pacte d'actionnaires
- Budget 2018
- Gestion du Grand-Parc : fin de la Régie intéressée et nouvelle délégation de service public

Le Mardi 13 juin 2018

- Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise 2017 du conseil d'administration à l'assemblée Générale Ordinaire
- Préparation de l'assemblée générale ordinaire
- Rapport du Directeur Général
- Renforcement du contrôle analogue
- Point financier au 31/05/2018
- Point sur la négociation SYMALIM/SEGAPAL pour la gestion future du Rhône Amont
- Missions nouvelles SPL

Mercredi 14 novembre 2018

- Mise en place du comité d'orientation et de suivi
- Point sur la négociation avec le SYMALIM pour l'exploitation du Grand Parc Miribel Jonage
- Protocole d'accord de clôture de la convention de Régie intéressée
- Point Budgétaire au 31/10/2018
- Missions nouvelles

Vendredi 7 Décembre 2018

- Contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du Grand Parc Miribel-Jonage :
 - o Annexe 1 : Projet de la future DSP
 - o Annexe 2 : Budget prévisionnel de la DSP
- Projet de création d'un parc à filets.

RESUME DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE

La SEGAPAL a été choisie suite à une consultation lancée par le SYMALIM comme régisseur intéressé du Grand Parc Miribel Jonage en 2001, après avoir été fermier durant de nombreuses années.

Une nouvelle délégation de service public a été signée en mars 2014.

Cet espace de 2 200 hectares accueille 4 millions de visiteurs.

Ses vocations : l'eau, l'écrêtement des crues, la découverte nature et les loisirs, l'agriculture.

Cet espace est aussi une réserve de graviers où 150 à 300 000m³ étaient extraits chaque année jusqu'en 2016.

Pour cette fonction de régisseur intéressé, la SEGAPAL est rémunérée de 4 sortes :

- Part fixe => 1 746K€
- Part variable sur les encaissements H.T. des graviers (15%) et autres Produits => 7 K€
- Part variable sur les encaissements H.T. des Espaces et activités payantes (50%) => 717 K€
- Part variable sur les encaissements H.T. des concessions (50%) => 194 K€

La part variable à compter du 1^{er} janvier 2018 est calculée sur les valeurs encaissées et non plus sur les valeurs facturées, cette évolution se traduit par un décalage de 93K€ de rémunération à percevoir en 2019 si 100% de l'encours clients est encaissé.

Cette rémunération de 2 664 K€ en 2018 n'a pas permis de couvrir les moyens (Humains & Equipements propres) mis à disposition afin d'assurer l'entretien du parc, sa surveillance, l'animation du pôle sportif et nature.

Les 93K€ de report de rémunération suite à l'évolution du mode de calcul de la rémunération (Sur encaissement au lieu de la facturation) auraient été nécessaires à cet équilibre.

La SEGAPAL assure aussi des opérations de mandats pour le compte du SYMALIM.

Pour ces opérations, la SEGAPAL est rémunérée à hauteur de 10% pour les études et 4% pour les travaux, hors mandats spécifiques.

Le montant total du budget travaux et études que nous a confié le SYMALIM en 2018 se monte à 1 889 K€ plus 1 327K€ de restes à réaliser.

La rémunération en mandat pour 2018 a été la suivante : 79 k€ soit une diminution de 3 K€ par rapport à 2017. La SEGAPAL a réalisé 1 699 k€ HT de travaux et d'études pour le compte du SYMALIM.

La réalisation de 47% des mandats s'explique par des chantiers importants reportés (Plan Restauration du Rhône 295 k€ et Création d'une prise d'eau 265K€)

La SEGAPAL assure aussi des missions pour son propre compte : études, prestations.

Elles représentent pour 2018 une rémunération de 358 k€, soit une réduction du volume par la non reconduction de la gestion de la navette fluviale.

Le cumul des opérations en mandat et des opérations propres représentent 438 k€, soit 130 K€ de moins que l'année passée.

La majorité de la rémunération de la SEGAPAL est liée à son statut de régisseur intéressé, qui est censé couvrir les charges correspondantes approximativement au temps passé pour effectuer cette fonction. (Pour 2018 perte de 104K€)

Il est à noter que la SEGAPAL, pour toutes ces activités, compte 57 permanents et emploie des saisonniers en haute saison sous divers types de contrat.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA REGIE INTERESSEE

1) Consolidation des principes comptables sur l'exercice 2018

A] La mise en place de la comptabilité analytique en 2016 est opérante suivant la typologie des missions confiées :

- **Gestion des Espaces (Espaces Verts ; Bâtiments ; Eaux)**
- **Par type d'activité (Education au Territoire ; Loisirs ; Evènements)**
- **Frais Généraux**

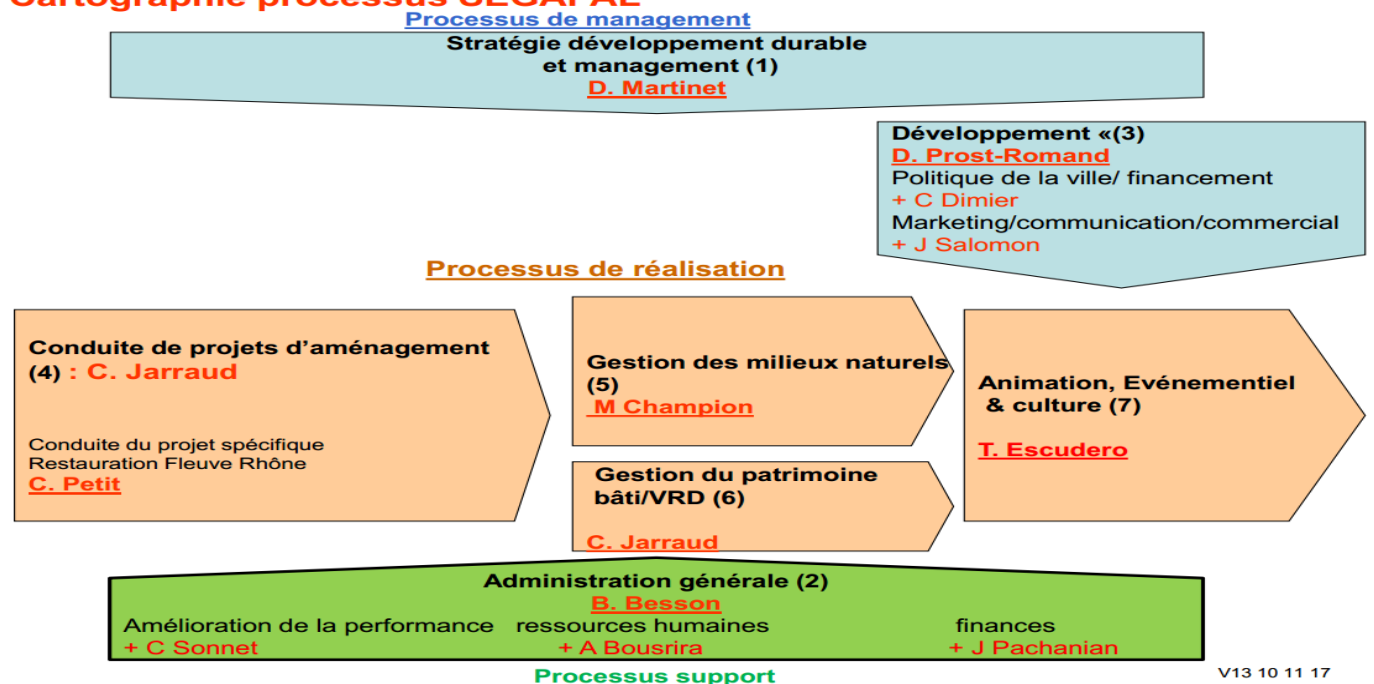
B] La mise en place de résultats comptables à plusieurs niveaux :

- **Marge d'activité** : Ce résultat comptable est calculé par différence entre les recettes de chaque activité (Ventes + Subventions) et les dépenses affectées (Achats ; Services extérieurs ; Personnel SEGAPAL mis à disposition). Ces mouvements financiers rattachés doivent être étroitement liés à une seule activité. Ils varient en fonction du périmètre, la suppression d'une activité élimine par conséquent 100% de ces recettes et dépenses.
- **Marge brute** : Ce résultat comptable est calculé à partir de la marge d'activité à laquelle sont soustraites les charges indirectes. Ces dernières concernent la mission sans pouvoir être affectées par activité. (Par exemple : Les coûts liés à l'élaboration des programmes pédagogiques, les services commerciaux, Logistiques...)
- **Résultat Net** : Ce résultat comptable est calculé à partir de la marge brute à laquelle sont soustraites les charges transversales. (Par exemple coûts liés aux services administratifs)

C] La gestion des temps et des activités est effectuée pour chaque salarié afin de pouvoir connaître les coûts de personnel pour chaque mission et activité. Globalement ces estimations sont comparées à la rémunération traduite par le contrat de délégation de service public afin de s'assurer que les moyens mis à disposition correspondent.

D] La reconfiguration de la cartographie en 2016 des processus au sein de la SEGAPAL a permis d'adapter un organigramme lié aux nouveaux enjeux et de mettre à jour notre charte qualité ISO 9001.

Cartographie processus SEGAPAL



2) Evolution du compte de Régie depuis la signature de la convention

Le compte de Régie enregistre les dépenses et recettes d'exploitation du Grand Parc. Le SYMALIM verse une participation qui équilibre ces dépenses et recettes (subvention d'équilibre) dans le cadre d'une convention de Régie intéressée depuis le 1er juillet 2001.

A] La participation du syndicat

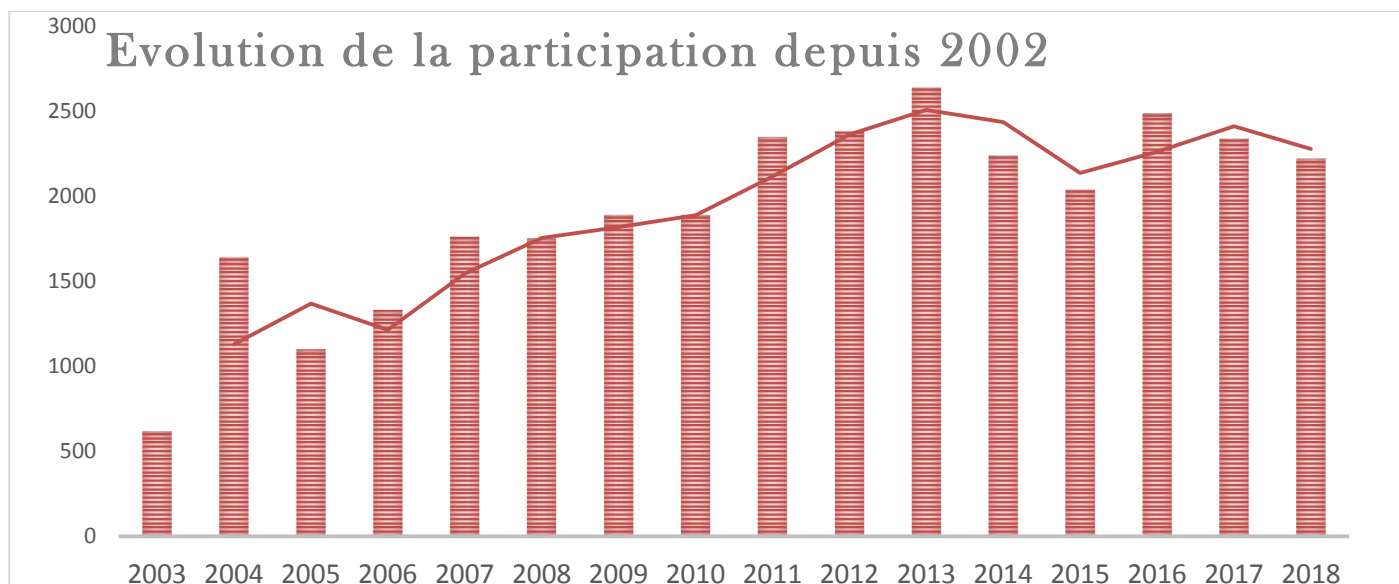
La « participation retraitée » est l'indicateur utilisé pour suivre l'évolution du financement par les collectivités du fonctionnement du Grand Parc car il neutralise :

- l'impact du résultat reversé ou comblé par la collectivité en fin d'exercice,
- l'impact de la rectification fiscale (résultat exceptionnel).

« Participation retraitée » = subvention d'équilibre + résultat exceptionnel - résultat

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Subvention d'équilibre	686	1 387	1 893	1 735	2 317	2 575	2 646	2 744	2 782	2 952	3 252	3 233	3 000	3 033	3 300	3 000	3 060
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	207	0	0	0	6	56	3	2	18	0	-3	132	27
Résultat	-76	8	-506	-125	433	55	135	98	142	-98	116	-160	22	236	52	35	107
PARTICIPATION RETRAITEE	762	1 379	2 399	1 860	2 091	2 520	2 511	2 646	2 646	3 106	3 139	3 395	2 996	2 797	3 245	3 097	2 980
Evolution/2002	-	618	1 638	1 098	1 329	1 758	1 749	1 886	1 886	2 343	2 377	2 633	2 234	2 035	2 483	2 335	2 218

Concernant le résultat exceptionnel, cette valeur est le résultat de dépenses 2017 omises pour 4 K€ et pour 23 K€ d'ajustement de provisions sur l'actif circulant.



Cette « participation retraitée » évolue :

En fonction d'évènements structurants :

- signature des marchés d'extraction de granulats,
- signature d'avenants ajustant la part de rémunération forfaitaire

En fonction des performances liées à la gestion effectuée par la SEGAPAL dans le

- 50% des recettes commerciales HT
- 15% du chiffre d'affaires HT sur l'exploitation des gravières

Sur la période 2002 à 2013 la participation retraitée avait augmenté de 2 633 K€ soit 362%, par contre la courbe d'évolution s'inverse à partir de 2013, compensée dans un premier temps par la vente de graviers ; mais depuis 2 016 une réduction de la participation est appliquée afin de compenser la réduction des attributions apportées au SYMALIM.

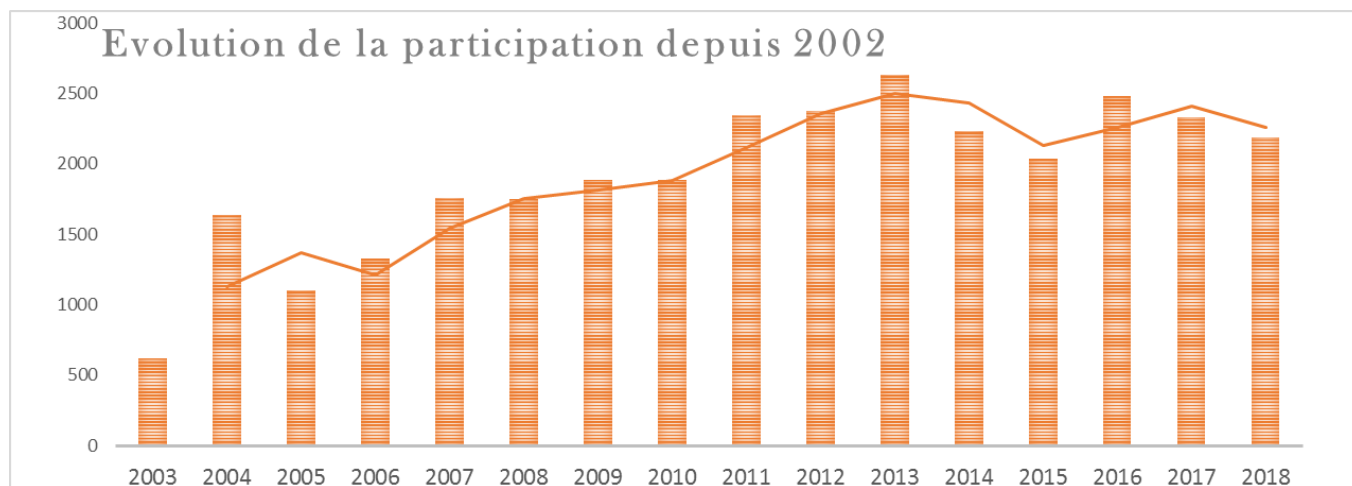
En 2018 la participation annuelle a diminué de 415 K€ par rapport à l'année 2013, soit -12% pour couvrir un périmètre d'activité semblable !

Sur la base de l'année 2013 le SYMALIM a réalisé **une économie de 1 860 K€ sur 5 ans.**

3) Evolution de la rémunération du régisseur

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rémunération du régisseur	2068	2122	2197	2394	2464	2582	2682	2754	2856	3025	2999	3041	3086	3166	2977	2893	2757
Partie fixe	-	-	-	-	1737	1836	1909	1967	2010	2153	2117	2132	2150	2150	2047	1820	1746
Part variable	-	-	-	-	727	746	773	787	846	872	882	909	936	1016	930	1073	1011
Evolution/ 2002	0	54	129	326	396	514	614	686	788	957	931	973	1018	1098	909	825	689
Evolution/ 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45	125	-64	-148	-284

Cette présentation comptable met en évidence l'évolution de la rémunération du régisseur en contrepartie des moyens mis à disposition.



La réduction de 74K€ de part fixe prend en compte l'arrêt de l'activité « Salle de forme » déficitaire en 2017.

La part variable calculée sur les facturations régresse également, l'évolution du chiffre d'affaires « Entrées Plage » ne compense pas la diminution des activités « Entreprises » et la fermeture de la « salle de Forme ».

Ces évolutions continues depuis 2016 ont contraint la SEGAPAL à réduire les moyens mis à disposition de la régie.

Alors que dans le même temps :

➤ Des nouveaux travaux sont pris en charge par la SEGAPAL :

- Entretien des bâtiments vieillissants
- Elagage
- Travaux d'aménagements par le SAGEP
- Nettoyement en partie des bâtiments

➤ Une adaptation de certaines fonctions a été nécessaire :

- Marchés publics et ISO 9001
- Informatique
- Communication
- Pris en charge de l'acquisition de matériel et d'équipement.
- Intégration de certaines prestations d'honoraires

4) Evolution des chiffres clés depuis 2002

Les éléments majeurs des données chiffrées :

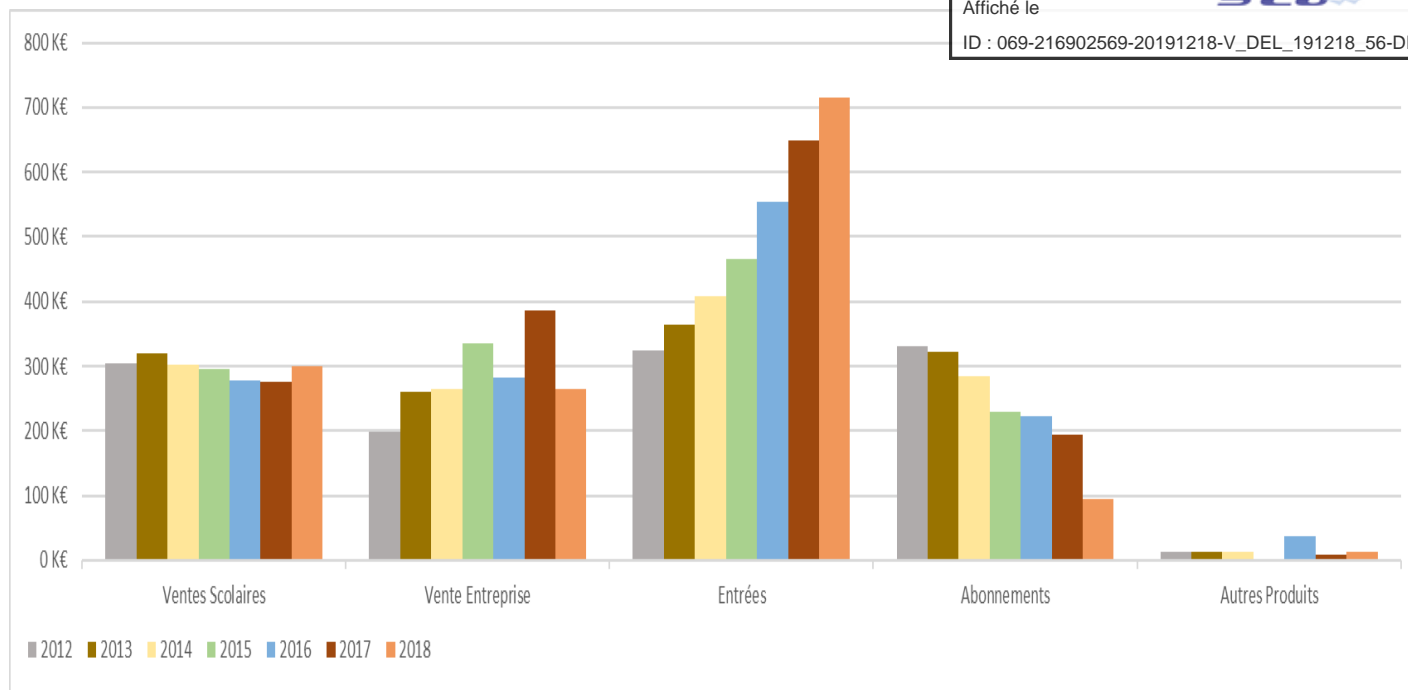
1- Vente de graviers

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vente de marchand	1416	1 144	585	1 047	955	498	616	500	630	634	587	323	542	671	0	93	33
Evolution/ 2002		-272	-831	-369	-461	-918	-800	-916	-786	-782	-829	-1093	-874	-745	-1416	-1323	-1383

L'activité 2018 concernant uniquement une activité de traitement, l'extraction étant terminée depuis 2016.

2- Activités de loisirs : (Individuels ; Groupes ; Hors conventions)

Regroupement	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ventes Scolaires	223 K€	300 K€	301 K€	318 K€	326 K€	326 K€	347 K€	304 K€	320 K€	302 K€	295 K€	278 K€	276 K€	300 K€
Vente Entreprise	179 K€	166 K€	260 K€	242 K€	160 K€	166 K€	146 K€	199 K€	261 K€	264 K€	335 K€	281 K€	386 K€	264 K€
Entrées	245 K€	255 K€	252 K€	263 K€	271 K€	289 K€	312 K€	325 K€	363 K€	409 K€	465 K€	554 K€	648 K€	716 K€
Abonnements	240 K€	225 K€	278 K€	301 K€	367 K€	370 K€	336 K€	331 K€	321 K€	285 K€	229 K€	222 K€	195 K€	94 K€
Autres Produits	13 K€	29 K€	20 K€	28 K€	13 K€	13 K€	13 K€	13 K€	13 K€	13 K€	3 K€	38 K€	9 K€	13 K€
Total Produits	900 K€	975 K€	1 111 K€	1 152 K€	1 137 K€	1 164 K€	1 154 K€	1 172 K€	1 278 K€	1 273 K€	1 327 K€	1 374 K€	1 514 K€	1 386 K€
Evolution / N-1		75 K€	136 K€	41 K€	-15 K€	27 K€	-10 K€	18 K€	106 K€	-5 K€	54 K€	47 K€	187 K€	13 K€
Evolution Cumulée		75 K€	211 K€	252 K€	237 K€	264 K€	254 K€	272 K€	378 K€	373 K€	427 K€	474 K€	565 K€	386 K€



Ce graphique montre que l'évolution régulière et significative correspond aux ventes individuelles au détriment des abonnements. L'ouverture de la plage de sable en 2016 a généré une hausse d'activité se traduisant par un chiffre d'affaires supplémentaire de 106K€ en 2016/2015 ; + 61K€ 2017/2016 et + 72K€ 2018/2017

L'activité nautique n'a pas bénéficié de cette affluence.

L'augmentation des activités dite « Scolaires » est liée à une évolution des tarifs, leur volume est stable conformément aux orientations validées.

Le chiffre d'affaires lié aux entreprises est fluctuant et difficile à capter, l'année 2017 était à inscrire comme un excellent millésime, 2018 se situe au niveau des années 2013 et 2014

La répartition des encaissements hors conventions enregistrés au 31 décembre 2018 de clients indique :

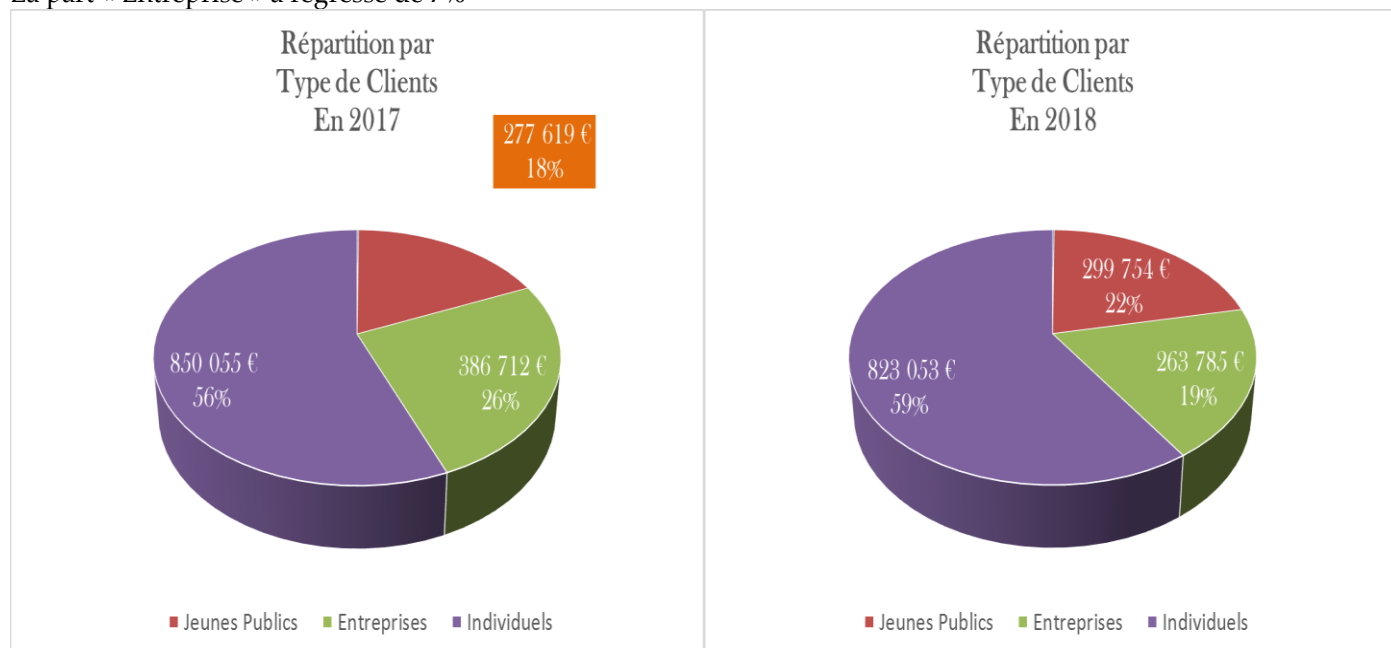
Activité	2017						2018						Evolution			
	Réalisé	31/12/2017					Budget	31/12/2018					Réal 2018/ réel 2017			
	Au 31/12	Total	%réal.	Accueil	Groupe Ent.	Groupe Enfants	2018	Total	%réal.	Accueil	Groupe Ent.	Groupe Enfants	Total	Accueil	Entreprise	Groupe Enfants
Terrestre	235 674 €	235 674 €	100%	81 614 €	45 858 €	108 202 €	244 000 €	217 666 €	89%	87 848 €	22 498 €	107 319 €	-8%	8%	-51%	-1%
Forme	107 985 €	107 985 €	100%	107 985 €			10 000 €	2 056 €	21%	2 056 €			-98%	-98%		
ALSH	35 381 €	35 381 €	100%	35 381 €			35 000 €	36 668 €	105%	36 668 €			4%	4%		
Entrées ATOL	285 833 €	285 833 €	100%	284 123 €	780 €	930 €	282 000 €	357 140 €	127%	352 987 €	1 912 €	2 241 €	25%	24%	145%	141%
Golf	201 906 €	201 906 €	100%	186 147 €	7 712 €	8 047 €	196 000 €	199 645 €	102%	184 362 €	6 418 €	8 865 €	-1%	-1%	-17%	10%
Nautique	270 173 €	270 173 €	100%	127 757 €	28 021 €	114 394 €	270 000 €	259 228 €	96%	115 640 €	17 128 €	126 460 €	-4%	-9%	-39%	11%
Produits	5 569 €	5 569 €	100%	5 569 €			5 000 €	11 628 €	233%	11 628 €			109%	109%		
Nature Iloz	60 248 €	60 248 €	100%	18 368 €	1 006 €	40 873 €	54 000 €	68 834 €	127%	21 968 €	3 205 €	43 661 €	14%	20%	219%	7%
Divers	- €	- €						- €		- €						
Prestations	250 697 €	250 697 €	100%		247 074 €	3 623 €	212 000 €	166 130 €	78%		162 778 €	3 352 €	-34%		-34%	-7%
Locations	57 534 €	57 534 €	100%	1 123 €	54 862 €	1 549 €	60 000 €	56 127 €	94%	1 321 €	46 951 €	7 855 €	-2%	18%	-14%	407%
Evénementiels	3 388 €	3 388 €	100%	1 988 €	1 400 €		5 000 €	11 471 €	229%	8 575 €	2 896 €					
S/ Total Atol	1 387 649 €	1 387 647 €	100%	823 007 €	329 444 €	235 196 €	1 249 000 €	1 238 532 €	99%	779 561 €	210 734 €	248 237 €	-11%	-5%	-36%	6%
Total	1 514 388 €	1 514 385 €	100%	850 055 €	386 712 €	277 619 €	1 373 000 €	1 386 592 €	101%	823 053 €	263 785 €	299 754 €	-8%	-3.2%	-31.8%	8%

Les évolutions par activités sont disparates :

- + 25 % / Entrée Atol'
- + 14 % / Nature liées principalement aux prix
- 34 % / prestations refacturables
- 8 % / Terrestres

Fermeture de la salle de forme au 1^{er} mars 2018

La part « Entreprise » a régressé de 7%



5) Les recettes.

L'analyse des recettes comptables par chapitre et par regroupement permet d'identifier la répartition des ressources à partir des états de gestion

Il est à noter que les produits selon le compte de résultat sont de 5 247 693 € en 2018 et de 5 491 985 € en 2017

Recettes lignes	2016	2017		2018		% Réalisé 2018
	réalisé au	Budgets	réalisé au	Budgets	réalisé au	
70 Activités	1 905 813 €	2 306 500 €	2 263 913 €	2 036 000 €	2 104 464 €	103.4%
Activités	1 827 892 €	2 193 500 €	2 121 995 €	1 902 000 €	2 008 911 €	105.6%
Marchandises	50 003 €	96 000 €	119 007 €	104 000 €	46 032 €	44.3%
Produits Annexes	27 918 €	17 000 €	22 911 €	30 000 €	49 521 €	165.1%
74 Subventions	49 417 €	74 040 €	87 570 €	70 000 €	49 818 €	71.2%
Subventions	49 417 €	74 040 €	87 570 €	70 000 €	49 818 €	71.2%
75 Gestion	0 €	- €	0 €	- €	124 €	
Gestion	0 €	- €	0 €	- €	124 €	
76 Financiers	1 889 €	1 300 €	383 €	- €	442 €	
Financiers	1 889 €	1 300 €	383 €	- €	442 €	
77 Except.	3 333 026 €	3 043 000 €	3 128 634 €	3 151 312 €	3 092 845 €	98.1%
Autres	3 300 000 €	3 030 000 €	3 000 000 €	3 095 312 €	3 060 000 €	98.9%
cessions	6 428 €	- €	7 273 €	- €		
Transfert	26 599 €	13 000 €	12 900 €	6 000 €	32 845 €	547.4%
Except.		- €	108 461 €	50 000 €	0 €	0.0%
Total général	5 290 145 €	5 424 840 €	5 480 500 €	5 257 312 €	5 247 692 €	99.8%

L'exercice comptable 2018 se traduit par une évolution des recettes d'activités en régression de 233 K€ conformément au budget. Cette évolution se traduit également par la non réalisation de recettes exceptionnelles en 2018

La ventilation des recettes enregistrées au 31 décembre 2018 par activité montre

Tableau de Bord		31/12/2018	
Balance Recettes		2017	2018
lignes	Activités	Au 31/12	Au 31/12
067023	Espaces Publics	152 655 €	127 282 €
302	Commun Esp. Verts	120 407 €	90 131 €
303	voiries		1 245 €
304	Gestion Pastorale	29 974 €	33 141 €
305	Gestion des déchets	2 275 €	2 642 €
306	Divers	0 €	0 €
308	Intérim	0 €	124 €
067026	Bâtiments	425 513 €	449 781 €
601	Atol	174 971 €	137 823 €
603	Commun	30 355 €	140 780 €
604	Ferme du Morlet	2 787 €	
606	Iloz	2 917 €	5 500 €
607	Centres Equestres	168 008 €	115 801 €
608	Plancon	3 899 €	5 272 €
612	CAE	42 577 €	44 605 €
067022	Frais Généraux	120 661 €	35 513 €
201	Refacturation de frais	107 785 €	
202	Administration	2 380 €	2 226 €
204	Banques	383 €	442 €
217	Véhicules Utilitaires	10 113 €	32 845 €
067024	ATOL	1 401 245 €	1 279 740 €
402	Activités Nautiques	269 614 €	259 228 €
403	Grand Public	6 028 €	11 524 €
404	Jeunes Publics	2 924 €	3 352 €
405	Jeunes Publics	35 247 €	36 668 €
406	Golf	205 017 €	202 367 €
407	Ventes entreprises	247 074 €	168 819 €
408	Salle de Forme	107 985 €	17 703 €
411	Grand Public	1 721 €	1 733 €
412	Plages	286 203 €	358 306 €
414	Grand Public	676 €	0 €
425	Sports Terrestres	238 755 €	220 042 €
067027	Événements	145 674 €	80 705 €
703	Chemin de Traverse	3 000 €	9 000 €
707	Concours Photos	0 €	0 €
709	Recettes diverses	142 674 €	71 705 €
710	Recettes diverses	0 €	0 €
715	Livres à l'eau	0 €	0 €
067028	Pédagogie de l'environnement	80 309 €	89 461 €
803	Animations	20 050 €	18 000 €
804	Accueil Grand Public	60 259 €	71 461 €
807	Nourriture du Jardin	0 €	0 €
067025	Surfaces Bleues	154 444 €	125 210 €
501	Commun	101 924 €	103 637 €
502	Contrat Rhone	52 520 €	21 573 €
Total général		2 480 500 €	2 187 692 €

Cette répartition sur la base des recettes enregistrées (hors subvention et ajustement) permet de connaître le chiffre d'affaires de chaque activité et d'établir un comparatif avec les exercices antérieurs. Elle montre une évolution dans la plupart des secteurs.

6) Les dépenses.

L'exercice comptable 2018 se traduit par une consommation de 97.8 % des crédits votés, dont 99,2% pour les frais généraux, soit une optimisation parfaite des crédits alloués.

Il est à noter que les charges selon le compte de résultat sont de 5 140 339€ contre et 5 458 570 € en 2017

Les charges liées à l'arrêt de la régie ont été intégrées dans les dépenses 2018.

Dépenses lignes	2016	2017		2018		% Réalisé 2018
	Engagé	Budget	Engagé	Budget	Engagé	
011 Frais Généraux	4 975 810 €	5 178 760 €	5 117 410 €	4 972 000 €	4 933 551 €	99.2%
Achats	417 868 €	447 500 €	430 274 €	413 200 €	386 445 €	93.5%
Assurances	52 087 €	53 300 €	50 378 €	55 000 €	56 635 €	103.0%
Communication	56 307 €	106 240 €	87 388 €	99 150 €	90 284 €	91.1%
Entretien	247 101 €	301 100 €	294 121 €	308 200 €	281 431 €	91.3%
Fluides	168 874 €	193 500 €	221 071 €	216 900 €	198 038 €	91.3%
Fournitures	59 100 €	45 100 €	75 411 €	52 200 €	56 095 €	107.5%
Honoraires	140 770 €	87 000 €	100 456 €	91 600 €	129 472 €	141.3%
Locations	180 618 €	239 700 €	254 039 €	249 500 €	263 151 €	105.5%
Personnel	6 330 €	11 000 €	8 077 €	9 200 €	6 225 €	67.7%
Prestations	470 018 €	554 740 €	541 645 €	535 950 €	499 875 €	93.3%
Taxes	206 721 €	221 300 €	171 909 €	165 100 €	208 706 €	126.4%
Rémunération	2 970 016 €	2 918 280 €	2 882 640 €	2 776 000 €	2 757 194 €	99.3%
012 Personnel	244 255 €	217 200 €	167 293 €	180 000 €	148 158 €	82.3%
Personnel	244 255 €	217 200 €	167 293 €	180 000 €	148 158 €	82.3%
65 Gestion	271 €	15 500 €	110 800 €	30 000 €	3 315 €	11.1%
Gestion	271 €	15 500 €	110 800 €	30 000 €	3 315 €	11.1%
66 Financiers	0 €	- €	0 €	- €	0 €	
Gestion	0 €	- €	0 €	- €	0 €	
67 Exceptionnels	3 072 €	1 000 €	7 755 €	40 000 €	3 995 €	10.0%
Gestion	3 072 €	1 000 €	7 755 €	40 000 €	3 995 €	10.0%
68 Amortissements	20 000 €	12 380 €	55 312 €	35 312 €	51 319 €	
Gestion	20 000 €	12 380 €	55 312 €	35 312 €	51 319 €	
Total général	5 243 408 €	5 424 840 €	5 458 570 €	5 257 312 €	5 140 339 €	97.8%

L'évolution budgétaire de 318 K€ sur l'exercice 2017 s'explique par :

- 125 K€ de rémunération (Dont avenant °2 ; baisse de la part forfaitaire -74K€)
- 107 K€ de charges exceptionnelles (équivalence en recettes)
- 44 K€ d'achats de prestations d'honoraires liées à l'activité Entreprise
- 42 K€ de prestations liées à l'activité Entreprise

Les ressources en personnel intérimaire continuent à se réduire grâce à la mise en travail au sein de la SEGAPAL qui permet une économie de 100K€ par rapport à 2016.

Estimation du personnel SEGAPAL mis à disposition de la Régie :

Structure	Activité	Budget 2017	2017 Base Eurecia	Budget 2018	Réalisé 2018	Evol. %
Régie Symalim dont :		2 683 336 €	2 755 458 €	2 640 862 €	2 652 459 €	-3.7%
	Espaces Publics	1 070 557 €	1 053 562 €	1 074 634 €	1 101 530 €	5%
	Surfaces Bleues	183 000 €	186 399 €	190 127 €	207 959 €	12%
	Bâtiments	103 704 €	201 918 €	205 956 €	211 266 €	5%
	Evènements	123 680 €	158 306 €	161 472 €	145 976 €	-8%
	Activités Natures	325 395 €	295 963 €	301 882 €	279 709 €	-5%
	Activités Loisirs dont :	877 000 €	859 310 €	706 791 €	706 018 €	-18%

Ce tableau montre que les coûts salariaux affectés à la Régie Intéressée du SYMALIM sont au-delà du budget mais **inférieurs au réalisé 2017 (-3.7% ou - 103 K€) pour une rémunération qui a diminué globalement de 125 K€.**

Ventilation Régie SYMALIM :

La réduction budgétaire prévue pour les activités de loisirs (-18%) a été respectée, cette évolution est liée à la fermeture de la salle de Forme (Fermeture au 1^{er} mars pour une prévision au 1^{er} janvier)

La mission communication liée au contrat Rhône génère une augmentation des coûts de 12%, mais cette dépense est compensée par des subventions.

La mission principale de gestion des espaces est stable, les fluctuations sont liées à la fréquentation du public sur le Grand Parc.

L'estimation du personnel SEGAPAL mis à disposition de la Régie représente 2 652 K€ à laquelle il convient de retraiter les salaires couverts par une subvention (Natura 2000 ; Surfaces bleues ; Politique de la Ville) et de rajouter les frais généraux portés par la SEGAPAL (Honoraires ; Prestations transversales ; ...)

7) Résultat par mission pour l'exercice 2018

Ces résultats ventilés sont issus de la démarche suivante :

- Les dépenses réelles affectées correspondent aux dépenses engagées au 31 Décembre 2018 pour la Régie hors rémunération SEGAPAL
- La rémunération calculée suivant les dispositions de le D.S.P. est remplacée par :
 - La charge réelle du personnel SEGAPAL affectée aux missions de la Régie
 - La quote-part des frais généraux affectables à la Régie.
 - La réduction de la quote-part des frais généraux liée à l'activité « gestion des surfaces bleues » intègre la subvention perçue par la SEGAPAL

Année		2018							RECETTES	
Somme de Régulé		Primitif								
Activités		067022 Frais Généraux	067023 Espaces Publics	067025 Surfaces Bleues	067026 Bâtiments	067027 Evénements	067028 Pédagogie de l'environnement	067024 ATOL	Total général	
= Recettes		35 513 €	127 282 €	125 210 €	449 781 €	80 705 €	89 461 €	1 279 740 €	2 187 692 €	
		DEPENSES								
Somme de Engagé		Primitif								
Activités		067022 Frais Généraux	067023 Espaces Publics	067025 Surfaces Bleues	067026 Bâtiments	067027 Evénements	067028 Pédagogie de l'environnement	067024 ATOL	Total général	
= Dépenses Affectées		414 566 €	724 340 €	37 476 €	361 684 €	61 705 €	46 293 €	737 082 €	2 383 145 €	
Personnel										
Personnel affecté		317 523 €	792 323 €	157 278 €	148 375 €	109 798 €	201 790 €	596 468 €	2 323 553 €	
Marge Brute		-696 576 €	-1 389 380 €	-69 543 €	-60 278 €	-90 797 €	-158 623 €	-53 809 €	- 2 519 006 €	
Charges Transversales										
Personnel ADM SEGAPAL		44 946 €	112 155 €	22 263 €	21 003 €	15 542 €	28 564 €	84 431 €	328 905 €	
Personnel FGX Régie		- 362 469 €	197 052 €	28 418 €	26 810 €	19 839 €	36 461 €	53 888 €	- 0 €	
Personnel Commercial					15 078 €	796 €	12 894 €	- 28 768 €	- €	
Frais Généraux Segapal		- 0 €	112 559 €	- 143 750 €	20 047 €	14 835 €	27 264 €	85 903 €	116 859 €	
Frais Généraux RIS		- 379 054 €	144 642 €	18 573 €	48 644 €	16 356 €	23 659 €	127 179 €	- €	
Résultat 2018		0 €	- 1 955 789 €	4 952 €	- 191 859 €	- 158 166 €	- 287 466 €	- 376 442 €	- 2 964 770 €	
Résultat 2017		- €	- 1 874 592 €	34 559 €	- 290 244 €	- 151 689 €	- 315 696 €	- 466 081 €	- 3 063 693 €	

Le résultat, différence entre les recettes affectées (total des recettes de la régie hors subventions d'équilibres) et les coûts totaux (Dépenses affectées + Rémunérations affectées) indique un besoin de financement nécessaire à l'équilibre budgétaire pour chacune des activités. Ce solde cumulé de 2 965 K€, à fin Décembre 2018, est à rapprocher du montant de la subvention d'équilibre retraitée pour 2 953 K€. Ce delta favorable de 12 K€ est équivalent aux moyens supplémentaires mis à disposition de la régie. Par déduction l'équilibre global entre les moyens mis à disposition par la SEGAPAL et le calcul réel de la rémunération est respecté.

La rémunération totale calculée pour 2 757 K€ correspond à l'estimation de la disposition par la SEGAPAL (Personnel affecté + Personnel ADM + Frais généraux) de 2 769 K€.

Ce résultat enregistre une amélioration par rapport à la situation de 2017. Il était estimé pour la même période à 3 064 K€ de déficit.

Les efforts de gestion de la SEGAPAL permettent cet équilibre.

- 107K€ de coûts personnels directs Affectés
- 50 K€ de frais généraux

Les secteurs espaces publics se dégradent par un besoin croissant de gestion pour des équipements vieillissant et une fréquentation en hausse des usagers sur le Grand Parc.

Les autres secteurs enregistrent des coûts moindres.

8) RESULTAT PAR activités de loisirs/ ATOL' pour l'exercice 2018

Recettes Directes									
Somme de Régulé	Étiquettes d'Activités								
Activités	Nautiques	ALSH	Golf	Grand Public	Plages	Salle de Forme	Sports Terrestres	Prestations Externes	Total général
Recettes	259 228 €	40 020 €	202 367 €	13 257 €	358 306 €	17 703 €	220 042 €	168 819 €	1 279 740 €
Dépenses d'activités									
Somme de Engagé	Primitif								
Activités	Nautiques	ALSH	Golf	Grand Public	Plages	Salle de Forme	Sports Terrestres	Prestations Externes	Total général
Dépenses Affectées	90 141 €	24 549 €	175 424 €	37 952 €	90 255 €	4 606 €	173 326 €	140 827 €	737 082 €
Personnel Affectées	93 645 €	42 349 €	1 789 €	80 523 €	19 087 €	23 262 €	105 575 €	16 521 €	382 752 €
Marge Brute									général
Résultat D'activités	75 441 €	-26 879 €	25 153 €	-105 219 €	248 963 €	-10 166 €	-58 858 €	11 471 €	159 907 €
Personnel									
Personnel ADM Segapal	13 256 €	5 995 €	253 €	11 398 €	2 702 €	3 293 €	14 944 €	17 815 €	69 656 €
Personnel FGX RIS	8 460 €	3 826 €	162 €	7 275 €	1 724 €	2 102 €	9 538 €	11 370 €	44 457 €
Personnel ATOL	58 578 €	6 048 €	34 614 €	1 143 €	58 225 €	339 €	50 206 €		209 153 €
Coût Personnel	173 940 €	58 218 €	36 819 €	100 339 €	81 738 €	28 996 €	180 263 €	45 706 €	706 018 €
Frais Généraux SEGAPAL	21 164 €	7 084 €	4 480 €	12 208 €	9 945 €	3 528 €	21 933 €	5 561 €	85 903 €
Frais Généraux RIS	31 333 €	10 487 €	6 632 €	18 075 €	14 724 €	4 910 €	32 472 €	8 233 €	127 179 €
Résultat 2018	-57 350 €	-60 319 €	-20 988 €	-155 318 €	161 643 €	-24 337 €	-187 951 €	-31 509 €	-376 442 €
Résultat 2017	-44 350 €	-55 960 €	-24 828 €	-149 588 €	121 149 €	-172 804 €	-127 234 €	-12 416 €	-466 031 €

Concernant ces résultats on note des évolutions par activité, plus ou moins significatives :

- Salle de forme : L'arrêt de l'activité a permis un gain de 150K€ (pour 10 mois)
- Plage : les 71 K€ de recettes supplémentaires génère un résultat supplémentaire de 41K€
- Par contre les autres activités sont pénalisées par une quote-part de frais généraux plus importantes (suppression de l'activité « Forme ») et une évolution des publics vers un mixte plus jeune donc défavorable aux marges. (Ex Terrestre)

9) Analyses et perspectives

L'analyse des marges consolidées des activités non régaliennes (Evènements ; Iloz' ; Atol') montre un résultat déficitaire. Ce constat est la résultante d'un mixte par typologie de publics.

Ventilation des marges par typologie de clients :

	Jeunes Publics ALSH Centres Sociaux Goupes Scolaires	Accueil PUBLICS Accueil ILOZ Accueil ATOL Accueil Even.	Activités Commerciales Entreprises Individuels	Cumul
Recettes	414 722 €	22 268 €	1 032 549 €	1 469 539 €
dépenses affectées	251 402 €	98 997 €	504 768 €	855 167 €
Personnel affecté	281 539 €	250 569 €	158 243 €	690 351 €
Marge d'activité	- 118 219 €	- 327 298 €	369 538 €	- 75 980 €
Charge calculée	196 406 €	22 643 €	120 410 €	339 459 €
Marge Brute	- 314 625 €	- 349 941 €	249 127 €	- 415 439 €

Les activités pédagogiques sont déficitaires pour 315 K€ affectées principalement aux « jeunes publics ». Le ratio Marge brute / C.A. indique qu'il serait nécessaire d'augmenter les tarifs de 62% pour obtenir une marge brute à 0 €.

Les fonctions d'accueil du public qui sous entendent une mission d'office de tourisme pour les sites L'Atol' et L'Iloz' ont un besoin de financement à hauteur de 349 K€ dans la configuration actuelle d'ouverture

Les activités commerciales ne compensent qu'en partie ces déficits, leur taux de marge brute est de 24%.

Les perspectives financières de réduction de moyens affectés à ces activités se traduisent dans la nouvelle DSP par des repositionnements :

- L'accueil du public : par une revue des heures ouvertures et un accès sans hôtesse aux différentes activités sur une partie des créneaux horaires déterminés.
- Les activités dites « Pédagogiques » afin d'en limiter leur périmètre sont calibrées au niveau des moyens budgétaires affectés
- Les activités dites « Commerciales » afin de s'assurer de la rentabilité devront pouvoir être développées afin d'améliorer le financement global du Grand Parc.
- Le niveau d'entretien et de surveillance du Grand Parc doit être défini afin qu'ils soient en adéquation avec les crédits alloués

Par contre l'idée de réduire les activités aura un impact direct sur les marges d'activité par un accroissement en % des charges fixes sur les activités restantes. Le taux des charges transversales qui peut sembler important s'explique par une organisation adaptée aux fonctions multiples de nombreux agents. Cette mutualisation des tâches se veut être vertueuse et permet une plus grande implication des agents.

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE DU SYMALIM POUR LES TRAVAUX ET ETUDES 2018

Maître d'ouvrage : SYMALIM : La SEGAPAL assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du SYMALIM dans les projets du Grand Parc. La SEGAPAL est rémunérée à 10% pour les études et 4% sur les travaux. Le montant total des travaux et études confiés à la SEGAPAL en 2018 est de 1 889 K€ et 1 328 K€ en reste à réaliser. La rémunération de la SEGAPAL a été de 79K€ sur la base des travaux facturés au 31/12/2018. Le taux de réalisation a été de 47 %. Cette activité a employé 1,6 ETP en direct soit un coût de 132K€ soit 167% des facturations établies.

Tableau détaillé du suivi des mandats gérés par la SEGAPAL

	Mandats	Mandats	ligne	Lignes	Gest.	Reste à Réaliser au					
						8/12/2017	B.P. 2018	REM HT	Budget TTC	facturé au 31/12	Solde fact HT
Plan directeur 2014	Etude	1410	500	Accessibilité et mobilité : Etude d'aménagement de la digue	MC	14 425 €		1 731 €	19 387 €	13 755 €	671 €
		Total 1410				14 425 €		1 731 €	19 387 €	13 755 €	671 €
Etudes projets		1510	200	Bâtiments : étude de définition et de programmation bât Atol	LS	9 400 €		1 128 €	12 634 €	0 €	9 400 €
		Total 1510				9 400 €		1 128 €	12 634 €	0 €	9 400 €
Restauration du Rhône		1511	100	Etudes complémentaires restauration rhône	CP	276 760 €	220 000 €	19 851 €	619 933 €	220 672 €	276 088 €
			200	Eudes GEMAPI	CP		203 000 €	8 112 €	253 334 €	2 520 €	200 480 €
		Total 1511				276 760 €	423 000 €	27 962 €	873 267 €	223 192 €	476 568 €
Etudes projets		1610	200	Etude régulation de l'accès et du stationnement du grand parc	CJ	9 700 €		1 164 €	13 037 €	9 700 €	0 €
		Total 1610				9 700 €		1 164 €	13 037 €	9 700 €	0 €
Etudes projets		1710	100	Plan de Gestion des réseaux Phase 1	CJ	14 960 €		1 795 €	20 106 €	14 960 €	0 €
			200	Diagnostic Amiante	LS	5 690 €		683 €	7 647 €	5 690 €	0 €
			400	Sociologique	DPR	23 920 €		2 870 €	32 148 €	23 920 €	0 €
			500	Mise en oeuvre plan forestier	PJ	12 970 €		1 556 €	17 432 €	0 €	12 970 €
		Total 1710				57 540 €		6 905 €	77 334 €	44 570 €	12 970 €
Aménagement Digue EDF		1711	100	Etudes	MC	38 305 €	10 000 €	1 930 €	60 282 €	45 943 €	2 362 €
		Total 1711				38 305 €	10 000 €	1 930 €	60 282 €	45 943 €	2 362 €
Etudes projets		1810	100	suivi Ecologique la Forestière	PJ		15 000 €	1 800 €	20 160 €	14 975 €	25 €
			200	Faisabilité ERP Type 1 Sur L'ATOL	CJ		5 000 €	600 €	6 720 €	0 €	5 000 €
			300	Plan de gestion réseaux Phase 2	LS		15 000 €	1 800 €	20 160 €	0 €	15 000 €
			400	Modèle Economique ILOZ	VM		40 000 €	4 800 €	53 760 €	11 833 €	28 167 €
		Total 1810					75 000 €	9 000 €	100 800 €	26 808 €	48 192 €
		Total Etude				406 130 €	508 000 €	49 820 €	1 156 740 €	363 967 €	550 163 €
Programme de Gestion Globale	Aménagements	1321	100	Experimentation remise en eau lône de Jonage	MC	18 126 €		870 €	22 795 €	3 432 €	14 694 €
		Total 1321				18 126 €		870 €	22 795 €	3 432 €	14 694 €
Aménagement de la plage Atol		1521	100	Etudes, travaux et équipements	CJ	17 621 €	30 000 €	2 286 €	59 888 €	26 556 €	21 064 €
		Total 1521				17 621 €	30 000 €	2 286 €	59 888 €	26 556 €	21 064 €
Milieu Naturels et Espaces Verts		1620	100	Travaux de mise en oeuvre du plan de gestion forestier	PJ	4 149 €		199 €	5 218 €	4 149 €	0 €
			200	Mises en oeuvre des mesures agricoles et environnementales	PJ	6 482 €		311 €	8 152 €	6 482 €	0 €
		Total 1620				10 631 €		510 €	13 370 €	10 631 €	0 €
Developpement de l'agriculture		1621	100	Développement de l'agriculture bio en circuits courts	PJ	17 621 €		846 €	22 160 €	13 138 €	4 483 €
		Total 1621				17 621 €		846 €	22 160 €	13 138 €	4 483 €
Création d'une Prise d'Eau		1622	100	Etudes, travaux et équipements	MC	103 909 €	188 000 €	14 012 €	367 105 €	26 450 €	265 459 €
		Total 1622				103 909 €	188 000 €	14 012 €	367 105 €	26 450 €	265 459 €
Aménagements		1720	100	Plan de gestion Forestier	PJ	43 403 €		2 083 €	54 584 €	43 403 €	0 €
			200	Mesures Agro Environnementales	PJ	6 863 €		329 €	8 631 €	5 813 €	1 050 €
			300	Equipements Accueil Public	PJ	13 546 €		650 €	17 036 €	13 546 €	0 €
		Total 1720				63 813 €		3 063 €	80 251 €	62 763 €	1 050 €
Création d'une Aire de Jeux		1722	100	ATOL Aire de jeux	CJ	99 280 €	100 000 €	9 565 €	250 615 €	180 271 €	19 010 €
		Total 1722				99 280 €	100 000 €	9 565 €	250 615 €	180 271 €	19 010 €
Milieu Naturels et Espaces Verts		1820	100	Travaux de Gestion Forestier	PJ	45 000 €		2 160 €	56 592 €	5 660 €	39 340 €
			200	Projets Agricoles	PJ	18 000 €		864 €	22 637 €	14 903 €	3 097 €
			300	Abbatage de Sécurité Centres Equestres	MC	20 000 €		960 €	25 152 €	20 000 €	0 €
			400	Entretien et renouvellement Equipements Accueil	MC	30 000 €		1 440 €	37 728 €	27 186 €	2 814 €
		Total 1820					113 000 €	5 424 €	142 109 €	67 749 €	45 251 €
Implantation Aire Fitness		1821	100	Aire de Fitness sur l'ATOL	CJ	50 000 €		2 400 €	62 880 €	0 €	50 000 €
		Total 1821				50 000 €		2 400 €	62 880 €	0 €	50 000 €
Rénovation Aire Fontanil		1822	100	Aire de Jeux Pyracorde	LS	60 000 €		2 880 €	75 456 €	0 €	60 000 €
		Total 1822				60 000 €		2 880 €	75 456 €	0 €	60 000 €
		Total Aménagements				331 000 €	541 000 €	41 856 €	1 096 627 €	390 990 €	481 011 €
Toilettes Publiques	Bâtiments	1335	100	Rénovation toilettes phase 2	LS	28 871 €	45 000 €	3 546 €	92 900 €	35 601 €	38 270 €
		Total 1335				28 871 €	45 000 €	3 546 €	92 900 €	35 601 €	38 270 €
Centre Pédagogique Iloz		1434	110	Travaux divers	LS	12 926 €		620 €	16 256 €	0 €	12 926 €
			533	Aléas	LS	2 327 €		112 €	2 926 €	0 €	2 327 €
		Total 1434				15 253 €		732 €	19 182 €	0 €	15 253 €
Champs Commercial		1531	200	Aménagement de la zone technique	LS	161 €		8 €	202 €	161 €	0 €
		Total 1531				161 €		8 €	202 €	161 €	0 €
Champs Commercial		1631	100	Bâtiment : champ commercial 2016	LS	1 947 €		93 €	2 448 €	1 947 €	0 €
		Total 1631				1 947 €		93 €	2 448 €	1 947 €	0 €
Travaux accessibilité		1632	100	ADAP	LS	32 625 €	90 000 €	5 886 €	154 213 €	20 349 €	102 276 €
		Total 1632				32 625 €	90 000 €	5 886 €	154 213 €	20 349 €	102 276 €
Zone Technique ATOL		1633	400	Bâtiment : Hangar logistique de L'atol'	LS	277 845 €		13 337 €	349 418 €	252 862 €	24 983 €
		Total 1633				277 845 €		13 337 €	349 418 €	252 862 €	24 983 €
Hors Champs Commercial		1730	100	Bâtiment : champ non commercial 2017	LS	10 477 €		503 €	13 176 €	10 477 €	0 €
		Total 1730				10 477 €		503 €	13 176 €	10 477 €	0 €
Champs Commercial		1731	100	Bâtiment : champ commercial 2017	LS	36 733 €		1 763 €	46 195 €	32 932 €	3 801 €
			200	CAE - Menuiseries extérieures bât D	LS	64 380 €		3 090 €	80 964 €	60 804 €	3 576 €
		Total 1731				101 113 €		4 853 €	127 160 €	93 736 €	7 377 €
Hors Champs Commercial		1830	100	Ferme du Morlet Vestiaire Homme	LS		80 000 €	3 840 €	100 608 €	3 175 €	76 825 €
			200	Bâtiment : champ non commercial 2018	LS		20 000 €	960 €	25 152 €	14 334 €	5 666 €
		Total 1830					100 000 €	4 800 €	125 760 €	17 509 €	82 491 €
Champs Commercial		1831	100	Bâtiment : champ commercial 2018	LS		140 000 €	6 720 €	176 064 €	76 779 €	63 221 €
			200	Plateforme Entreprise ATOL	LS		25 000 €	1 200 €	31 440 €	25 336 €	-336 €
			300	Remplacements Chalets Golf et Tir à L'Arc	LS		25 000 €	1 200 €	31 440 €	0 €	25 000 €
			400	Autocommutateur	LS		15 000 €	720 €	18 864 €	0 €	15 000 €
			500	Aménagement accueil	LS		10 000 €	480 €	12 576 €	1 920 €	8 080 €
			600	Rénovation du centre Benoît Carteron	LS		50 000 €	2 400 €	62 880 €	0 €	50 000 €
			700	Centre Equestre n° 2 Reprise Charpente	LS		50 000 €	2 400 €	62 880 €	940 €	49 060 €
		Total 1831					315 000 €	15 120 €	396 144 €	104 974 €	210 026 €
		Total Bâtiments				468 291 €	550 000 €	48 878 €	1 280 603 €	537 616 €	480 675 €
Voirie et Réseaux Divers	Voirie	1650	100	Aménagement cyclable Che de l'Ile	CJ	2 353 €		113 €	2 959 €	2 353 €	0 €
			400	travaux VRD courants	CJ	505 €		24 €	635 €	505 €	0 €
		Total 1650				2 858 €		137 €	3 594 €	2 858 €	0 €
Contrat Local de Sécurité		1655	200	Station de gestion des déchets	CJ	898 €		43 €	1 130 €	843 €	55 €
		Total 1655				898 €		43 €	1 130 €	843 €	55 €
Voirie et Réseaux Divers		1750	200	VRD courant	CJ	36 919 €		1 772 €	46 429 €	20 872 €	16 047 €
		Total 1750				36 919 €		1 772 €	46 429 €	20 872 €	16 047 €
Sécurisation Chemin du Gué		1751	200	VRD courant	CJ	68 659 €		3 296 €	86 346 €	65 444 €	3 215 €
		Total 1751				68 659 €		3 296 €	86 346 €	65 444 €	3 215 €
Contrat Local de Sécurité		1755	100	Chalet MNS Fontanil	LS	12 778 €		613 €	16 069 €	12 778 €	0 €
		Total 1755				12 778 €		613 €	16 069 €	12 778 €	0 €
Voirie et Réseaux Divers		1850	100	travaux VRD courants	CJ		150 000 €	7 200 €	188 640 €	89 960 €	60 040 €
			200	Œuvre D'art	CJ		20 000 €	960 €	25 152 €	6 512 €	1

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SEGAPA

L'activité de la société se solde pour l'exercice écoulé par un résultat net de 25 K€.

1) Analyse du résultat et ratios :

Le résultat comptable pour 2018 est de 24 902 €. Ce résultat est positif par l'enregistrement de 101 209 € de CICE traduisant un résultat fiscal négatif de - 76 307 €.

SEGAPAL	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CHARGES	3 015 K€	3 168 K€	3 374 K€	3 434 K€	3 555 K€	3 730 K€	3 725 K€	3 816 K€	3 965 K€	4 023 K€	3 691 K€
PRODUITS	3 042 K€	3 181 K€	3 382 K€	3 458 K€	3 562 K€	3 745 K€	3 818 K€	3 911 K€	4 005 K€	4 076 K€	3 716 K€
RESULTAT	26 557 €	13 205 €	7 863 €	23 655 €	6 975 €	14 759 €	93 472 €	94 518 €	40 031 €	53 190 €	24 902 €

La réduction des activités a été traduite par une maîtrise proportionnelle des dépenses

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice 2018 à + 31 K€, soit 50% des résultats moyens depuis 2013.

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat d'exploitation	-171	7	-52	53	63	84	103	38	82	15	60	113	99	90	31	73	31

Les effets d'une rémunération moindre (-221 K€ / part forfaitaire) ont été compensés par la nouvelle organisation du temps de travail du personnel.

Résultat financier

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat Financier	-12	-2	0	-7	0	-2	2	2	6	10	5	-25	1	4	0	0	0

Pas de placements financiers et pas de dettes ; le résultat est donc nul.

Résultat exceptionnel

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat exc.	-12	-2	0	-7	0	-2	2	2	6	10	5	-25	1	4	9	-20	-6

Ce résultat négatif intègre des pertes sur créances.

Résultat courant

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat d'exploitation	-171	7	-52	53	63	84	103	38	82	15	60	113	99	90	31	73	31
Résultat financier	17	5	0	-5	1	9	8	1	0	-1	-1	0	0	0	0	0	0
Résultat courant	-154	11	-52	48	63	93	111	39	82	14	59	113	99	90	31	73	31

Le résultat courant avant impôts (résultat d'exploitation + résultat financier) s'élève pour l'exercice écoulé à un montant de 31 K€.

Résultat net après IS

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat courant	-154	11	-52	48	63	93	111	39	82	14	59	113	99	90	31	73	31
Résultat exceptionnel	-12	-2	0	-7	0	-2	2	2	6	10	5	-25	1	4	9	-20	-6
Intéressement / participa	-	-	-	-2	-6	-8	-75	-20	-58	-	-54	-74	-	-	-	-	-
Impôts sur les sociétés	56	-4	0	-25	-24	-27	-11	-8	-22	-	-4	-	-6	-	-	-	-
Résultat net	-110	5	-52	14	33	55	27	13	8	24	7	15	93	94	40	53	25

L'activité de la société se solde pour l'exercice écoulé par un résultat net de 25 K€. La SEGAPAL ne payera pas d'impôt du fait du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi : 101 K€ pour 2018).

Excédent brut d'exploitation

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Production vendue	2145	2 231	2 579	2 497	2 620	2 778	2 858	3 002	3 080	3 217	3 324	3 501	3 594	3 632	3 669	3 642	3 287
Achats et charges exterr	420	426	668	385	410	421	455	558	507	513	435	565	627	631	612	638	523
Valeur ajoutée	1726	1 805	1 911	2 112	2 211	2 357	2 402	2 444	2 573	2 704	2 889	2 936	2 967	3 001	3 057	3 004	2 764
Impôts et taxes	147	144	128	177	170	166	164	172	127	136	143	145	155	155	138	154	149
Charges de personnel	2057	1 991	1 994	2 002	2 094	2 176	2 226	2 331	2 525	2 651	2 810	2 760	2 826	2 952	3 040	3 033	2 908
Excédent brut d'exploita	-478	-329	-211	-68	-53	15	12	-59	-79	-83	-64	31	-14	-106	-121	-183	-293

L'excédent brut d'exploitation mesure la performance économique réalisée par l'exploitation de la SEGAPAL (hors « transfert de charges » et « amortissement »). Ce solde souvent négatif montre que l'objectif de la société n'est pas de générer des bénéfices mais simplement d'équilibrer ses comptes conformément à son statut. Mais depuis 2013 ce résultat se détériore par une augmentation globale des charges non répercutée sur la rémunération (baisse de la part forfaitaire de -385 K€). Cet écart aurait été plus important si l'évolution des charges de personnel n'avait pas été maîtrisée.

L'écart entre l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation est justifié par :

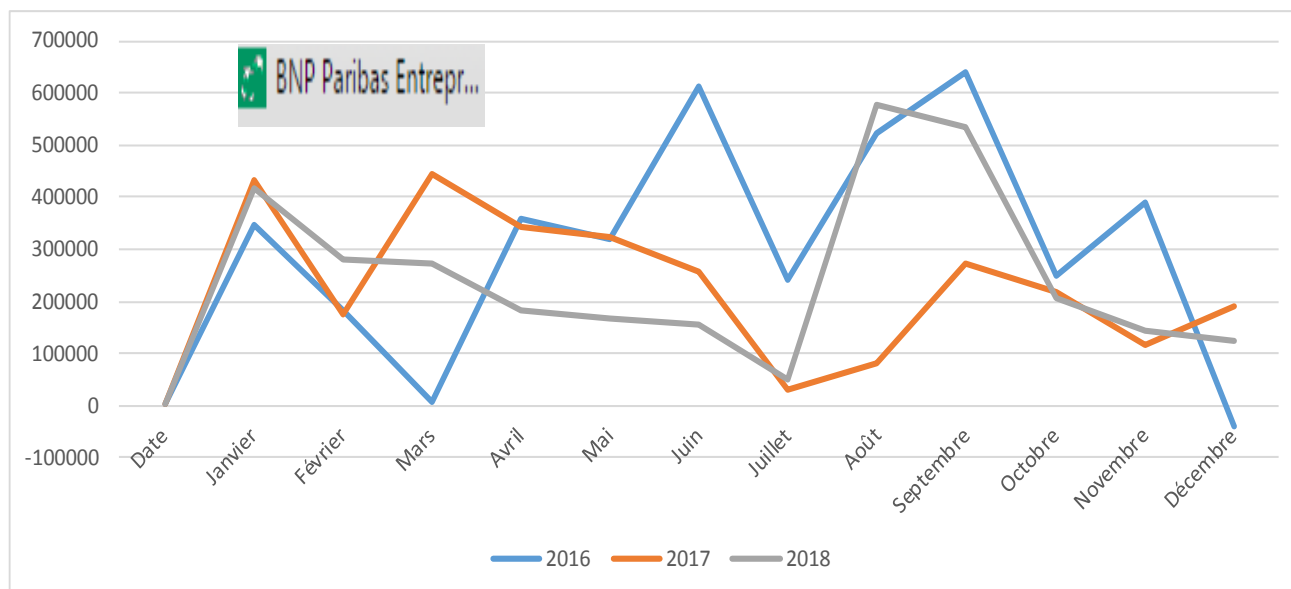
- + 86 K€ de transfert de Charges
- + 66 K€ de reprises de Provisions (Charges de personnel)
- + 273 K€ de Subventions d'exploitation
- 102 K€ d'amortissements

La capacité d'autofinancement

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat net	-167	6	-51	14	33	55	27	13	8	24	7	15	93	93	40	53	25
Amortissement	88	89	92	87	85	80	79	71	86	98	97	95	85	76	67	96	92
Provision	-	-	-	-	-	28	-	-	47	23	2	50	21	0	108	59	9
Reprises de provision	131	0	3	0	4	0	14	12	-	43	-	39	0	21	0	54	66
Produits des cessions d'actifs	0	-	-	1	7	2	6	2	2	13	-	2	2	2	9	2	1
Valeur des cessions d'actifs	-	1	2	2	8	3	4	-	2	10	-	0	4	1	0	0	0
Quote-part des subventions	-	-	-	-	-	-	-	-	5	7	5	6	3	1	0	3	2
CAF	-210	95	40	103	114	165	90	70	136	92	101	113	198	146	206	149	57

La capacité d'autofinancement quantifie le potentiel de la SEGAPAL à dégager des ressources de par son activité. Du fait d'un résultat net positif et de l'absence d'assujettissement à l'impôt sur les bénéfices, la capacité d'autofinancement est d'un niveau faible pour la SEGAPAL en 2018 (2% du CA). Ce résultat positif permet d'envisager un autofinancement modeste des investissements à venir qui sont évalués à plusieurs centaines de milliers d'Euros.

La trésorerie



Seul le compte bancaire BNP enregistre les disponibilités pour le fonctionnement de la SEGAPAL, les autres comptes bancaires étant des avances transférées par le SYMALIM pour couvrir les paiements des factures de Mandats ou de Régie (Navette). La moyenne des soldes se situe à 272 K€ pour une charge mensuelle de salaire de 250K€.

2) Points clés sur les produits :

Le chiffre d'affaires global a évolué de la manière suivante :

I. La rémunération du régisseur se réduit, depuis 2013 sa valeur brute est en baisse de 396 K€.

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rémunération du régisseur	2 068	2 122	2 197	2 394	2 545	2 657	2 757	2 816	2 926	3 104	3 083	3 060	3 086	3 166	2 977	2 893	2 664
Evolution / 2002		54	129	326	477	589	689	748	858	1 036	1 015	1 106	1 171	1 252	1 037	825	596
Evolution / 2013													26	106	-83	-167	-396

L'avenant 2017 à la convention 2014 avait réduit de nouveau la part forfaitaire de 227 K€ soit une valeur cumulée depuis 2015 à 2017 de 433K€ pour un périmètre identique.

Au-delà l'avenant n°2 a modifié les bases de calcul de la part variable. La base n'est plus les montants comptabilisés, mais les montants encaissés HT, soit pour l'exercice 2018 un manque à recevoir de 93K€.

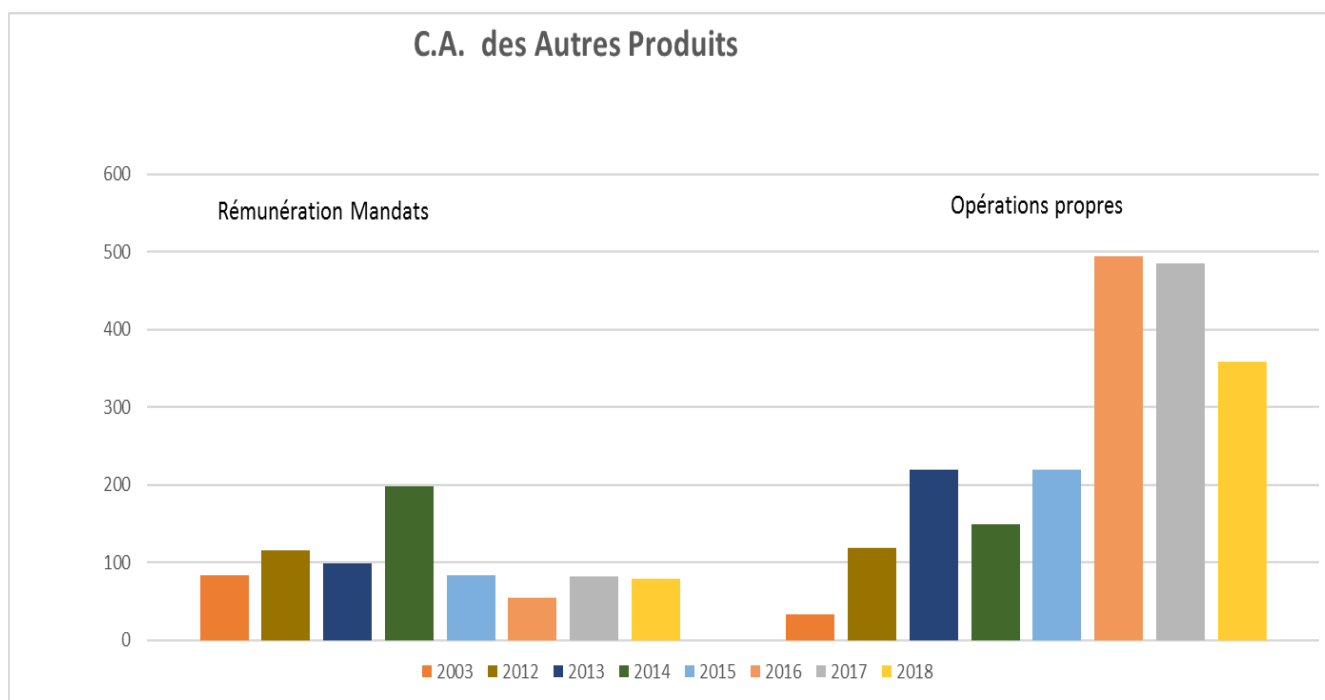
Ventilation du C.A. par Typologie de Clients				
lignes	Comptabilisé HT en 2018	Facture HT à établir au 31/12	Encours HT Clients au 31/12	Encaissements 2018
706100 Conventions	540 116 €	48 387 €	103 151 €	388 578 €
706201 Vtes Entreprises	342 150 €		33 827 €	308 323 €
706202 Vte Jeunes Publics	302 385 €			302 385 €
706204 VENTES Individuelles	824 260 €		749 €	823 511 €
707000 VENTES de MARCHANDISES	33 141 €			33 141 €
707104 VENTES PRODUITS	12 891 €			12 891 €
Totaux	2 054 943 €	48 387 €	137 727 €	1 868 828 €
Calcul de la REM	Base SYMALIM	Ecart		Base SEGAPAL
Calcul de la REM/Convention	270 058 €	24 194 €	51 576 €	194 289 €
Calcul de la REM/ Act Commerciale	734 397 €		17 288 €	717 109 €
Calcul de la REM/ Produit	6 905 €		0 €	6 905 €
REM Calculée	1 011 360 €	24 194 €	68 864 €	918 303 €
		93 057 €		
Part forfaitaire	1 745 833 €			1 745 833 €
Cumul	2 757 193.53 €			2 664 136.36 €

Au-delà, la fermeture de la salle de forme se traduit par une réduction de 74 K€ de part forfaitaire et par 50 K€ de part variable ; soit en consolidé (+93+74+50) une réduction de 217 K€ de rémunération pour la SEGAPAL hors autres variations de chiffre d'affaires.

Autres produits d'exploitation (mandats, opérations propres SPL, transfert de charges)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rémunération en mandats	100	84	58	39	90	93	41	133	90	116	99	198	84	55	82	79
Evolution/2003		-16	-42	-61	-10	-7	-59	33	-10	16	-1	98	-16	-45	-18	-21
Opérations propres	10	33	45	37	30	7	79	113	113	118	220	150	218.8	494	485	359
Evolution/2003		23	35	27	20	-3	69	102	102	108	210	140	208.8	484	475	86
Transfert de charges	425	193	122	105	96	86	153	168	86	93	74	121	98	128	174	86
Evolution/2003		-232	-303	-320	-330	-339	-272	-257	-339	-332	-351	-304	-327	-297	-251	-339

L'évolution croissante des opérations propres n'est pas effective en 2018. La non reconduction de la gestion de la navette fluviale (124 K€ en 2017) a inversé la tendance.



2) Analyse des dépenses de fonctionnement :

Dépenses					
Chapitre	2016 Réal.	2017 Réal.	2018bud	2018 Réal.	% Evol.
011 Frais Généraux	397 347 €	446 533 €	467 408 €	370 694 €	-17%
Achats	5 440 €	5 594 €	637 €	5 232 €	-6%
Assurances	8 947 €	18 442 €	18 867 €	8 596 €	-53%
Communication	7 874 €	7 493 €	3 527 €	3 928 €	-48%
Entretien	3 707 €	6 450 €	4 221 €	3 918 €	-39%
Fluides					
Fournitures	15 788 €	21 616 €	13 368 €	20 157 €	-7%
Honoraires	32 160 €	48 927 €	49 605 €	42 785 €	-13%
Locations	122 477 €	133 122 €	144 981 €	86 367 €	-35%
Personnel	77 429 €	66 010 €	68 105 €	53 096 €	-20%
Prestations	72 792 €	86 694 €	112 194 €	92 876 €	7%
Taxes	50 732 €	52 186 €	51 903 €	53 740 €	3%
012 Personnel	3 569 825 €	3 380 664 €	3 177 592 €	3 143 311 €	-7%
Personnel EXT.	274 713 €	258 931 €	240 000 €	224 233 €	-13%
Personnel SEGAPAL	3 295 112 €	3 121 732 €	2 937 592 €	2 919 078 €	-6%
65 Gestion	64 €	13 360 €		152 €	-99%
Gestion	64 €	13 360 €		152 €	-99%
66 Financiers	12 €	32 €	1 000 €		-100%
Gestion	12 €	32 €	1 000 €		-100%
67 Exceptionnels	20 164 €	29 208 €	10 000 €	835 €	-97%
Gestion	20 164 €	29 208 €	10 000 €	835 €	-97%
68 Amortissement	68 360 €	96 117 €	100 000 €	109 881 €	14%
Gestion	68 360 €	96 117 €	100 000 €	109 881 €	14%
Total général	4 055 771 €	3 965 913 €	3 756 000 €	3 624 874 €	-9%

Pour le regroupement 011- Frais généraux : Globalement les postes sont proches des réalisations 2016, mais inférieurs à 17% à l'exercice 2017 s'expliquant par la fluctuation des activités.

Pour le regroupement 012- Personnel : Les dépenses « Personnel Extérieur » correspondant aux personnels hors contrat SEGAPAL, dont les intérimaires pour couvrir des absences du personnel administratif et les personnes mises à disposition. Ces dépenses sont en diminution contenue, par un ajustement plus précis des intérimaires.

A fin décembre 2018 les coûts salariaux SEGAPAL enregistrés comptablement sont de 2 919 078 € soit une diminution de 6% (-202 K€) en corrélation avec l'évolution de la rémunération de la Régie. Cette évolution exceptionnelle est à mettre au crédit des salariés permanents SEGAPAL qui s'investissent et s'organisent au mieux afin de répondre aux contraintes de nos clients.

Nous pouvons considérer que les réductions budgétaires 2018 sont atteintes grâce à la mise en place de la modulation du temps de travail et l'accès aux ressources externes plus adapté aux besoins.

Ventilation par type de mission SEGAPAL (Base salaire versé)

Structure	Budget 2017	2017 Base Eurecia	Budget 2018	Réalisé 2018	Evol. %
Mandats Symalim	120 000 €	130 541 €	133 151 €	132 116 €	1%
Activités autres SPL	280 000 €	225 799 €	163 578 €	182 928 €	-19%
Régie Symalim dont	2 683 336 €	2 755 458 €	2 640 862 €	2 652 459 €	-3.7%
Totaux	3 083 336 €	3 111 799 €	2 937 591 €	2 967 503 €	-4.6%

Cette répartition de la charge de personnel par mission correspond aux temps passés par chaque agent sur les différentes missions de la SEGAPAL. Cette démarche permet d'affecter précisément les coûts au prorata du temps passé. Cette présentation au 31 Décembre 2018 est le résultat d'une proratisation des heures travaillées enregistrées multipliées par le taux horaire réel de chaque agent.

Au-delà de l'affectation au temps passé par mission, les salaires de l'administration générale (CODIR, Comptabilité, RH, Marché, Informatique, Politique de la Ville, Chef de Service partiellement) évalués pour 368K€ soit 12.4 % des salaires totaux ont été proratisés en fonction de la charge salariale effective.

Ce tableau montre que les coûts salariaux affectés :

- A la Gestion des mandats du SYMALIM sont en dessous du budget, pour mémoire la facturation 2018 est égale à 79 K€. Depuis plusieurs années le taux de facturation de cette mission est proche de 60% du réalisé. Une nouvelle grille de facturation devrait être mise en place à partir du 1er Janvier 2019.
- Aux activités « hors SYMALIM » sont au-dessus du budget. Le budget avait intégré une réduction des moyens affectés aux différentes missions en lien avec les perspectives de facturation 2018 (non reconduction de l'activité navette). Néanmoins, cette valeur de 183 K€ est à rapprocher du chiffre d'affaires mission SPL de 359 K€ soit une marge sur salaire de 49%.
- A la régie du SYMALIM, sont proches du budget (+0.4%) et leur réduction prévue est effective (-4 %)

Ventilation Régie SYMALIM

Structure	Regroup.	Budget 2017	2017 Base Eurecia	Budget 2018	Réalisé 2018	Evol. %
Régie Symalim dont :		2 683 336 €	2 755 458 €	2 640 862 €	2 652 459 €	-3.7%
	Espaces Publics	1 070 557 €	1 053 562 €	1 074 634 €	1 101 530 €	5%
	Surfaces Bleues	183 000 €	186 399 €	190 127 €	207 959 €	12%
	Bâtiments	103 704 €	201 918 €	205 956 €	211 266 €	5%
	Evènements	123 680 €	158 306 €	161 472 €	145 976 €	-8%
	Activités Natures	325 395 €	295 963 €	301 882 €	279 709 €	-5%
	Activités Loisirs dont	877 000 €	859 310 €	706 791 €	706 018 €	-18%

Cette répartition de la charge de personnel sur les différentes missions déléguées dans le cadre de la régie intéressée pour le compte du SYMALIM permet d'identifier les coûts de personnel de chacune d'entre elles.

Les salaires des actions transversales de la régie (Magasin, Garage, Entretien Divers, Communication transversales) sont évalués pour 317 K€ soit 10.7% des salaires. Ils ont été ventilés sur les différentes missions au prorata de la charge salariale effective.

Le taux de marge sur salaire est variable en fonction des types de clients. Elles évoluent de - 67% pour les mandats confiés par le SYMALIM à + 49% pour les missions propres SPL. La part principale du chiffre d'affaires est réalisée à partir de la mission de DSP (Régie SYMALIM) dont le taux de marge est de 0.4% mais génère seulement 8% de la marge globale.

2016	Valeurs			%		
Structure	Chiffres d'affaires	Masse salariale	Marge/Salaire	Chiffres d'affaires	Masse salariale	Taux de marge
Mandats Symalim	77 682 €	124 309 €	- 46 627 €	2.2%	3.9%	-60.0%
Activités autres SPL	485 391 €	278 753 €	206 638 €	13.7%	8.6%	42.6%
Régie Symalim	2 976 818 €	2 825 198 €	151 620 €	84.1%	87.5%	5.1%
Totaux	3 539 890 €	3 228 260 €	311 630 €	100%	100%	9%
2017	Valeurs			%		
Structure	Chiffres d'affaires	Masse salariale	Marge/Salaire	Chiffres d'affaires	Masse salariale	Taux de marge
Mandats Symalim	82 339 €	130 540 €	- 48 201 €	2.4%	4.2%	-58.5%
Activités autres SPL	484 890 €	225 799 €	259 091 €	14.0%	7.3%	53.4%
Régie Symalim	2 893 333 €	2 755 457 €	137 876 €	83.6%	88.5%	4.8%
Totaux	3 460 562 €	3 111 796 €	348 766 €	100%	100%	10%
2018	Valeurs			%		
Structure	Chiffres d'affaires	Masse salariale	Marge/Salaire	Chiffres d'affaires	Masse salariale	Taux de marge
Mandats Symalim	79 135 €	132 116 €	- 52 981 €	2.6%	4.5%	-67.0%
Activités autres SPL	358 493 €	182 928 €	175 565 €	11.6%	6.2%	49.0%
Régie Symalim	2 664 136 €	2 652 459 €	11 677 €	85.9%	89.4%	0.4%
Totaux	3 101 764 €	2 967 503 €	134 261 €	100%	100%	4%

Le taux de marge sur salaire s'est réduit par l'évolution du contrat DSP (avenant N°2)

CONVENTIONS SPL HORS PARC

Pour cette année 2018, 7 missions ont été portées par la SEGAPAL.

1) Animation du site Natura 2000

Maître d'ouvrage : 3CM

Descriptif de la Mission :

Animer le site NATURA 2000 « milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône de JONS à ANTHON

Etat de la mission : Prestation annuelle

Heures effectuées : 121 Heures de Mission

Recettes 2018 : 11 288 € HT

2) Gestion d'espace Ville de Neyron

Maître d'ouvrage : Ville de Neyron

Descriptif de la Mission : Gestion d'espaces verts.

Etat de la mission : Achevée

Heures effectuées : 58 Heures de Mission

Recettes 2018 : 3 387 € HT

3) Entretien Anneau Bleu le long du canal de Jonage

Maître d'ouvrage : SYMALIM

Descriptif de la Mission :

La demande de prestation se décompose en six grands types d'intervention :

1. Propreté générale de la piste cyclable et de ses abords immédiats
2. Petits travaux d'entretien des espaces verts et des équipements : débroussaillage, élagage, lutte contre la renouée et l'ambrosie, désherbage de massifs, tressage de saules, ramassage et soufflage de feuilles, balayages,
3. Travaux de tonte nécessitant l'intervention de matériels de plus grande importance : tondeuses autotractées, tondeuses autoportées, tracteurs ou porte-outils équipés
4. Réparations et interventions ponctuelles : réparation de mobilier, pose de panneaux, campagne d'arrosage, remplacement de végétaux
5. Entretien de toilettes sèches
6. Suivi et synthèse des évolutions de l'aménagement

Etat de la mission : Terminée pour 2018

Heures effectuées : 3 147 Heures de Mission

Recettes 2018 : 154 611 € HT

4) Entretien du Biezin

Maître d'ouvrage : Métropole de LYON

Descriptif de la Mission : Mise à disposition du public de l'espace « Promenade du Biézin » propre, Fonctionnel et agréable

Etat de la mission : Achevée

Heures effectuées : 2 420Heures de Mission.

Recettes 2018 : 179 167€ HT

5) Brigade Equestre

Maître d'ouvrage Ville de Vaulx-en-Velin

Descriptif de la Mission : Mise à disposition de notre brigade équestre sur le domaine de la ville de Vaulx-en-Velin

Etat de la mission : Achevée

Heures effectuées : 97 Heures de Mission.

Recettes 2018 : 3 850€ HT

6) Brigade Equestre

Maître d'ouvrage Ville de Meyzieu

Descriptif de la Mission : Mise à disposition de notre brigade équestre sur le domaine de la ville de Meyzieu

Etat de la mission : Achevée

Heures effectuées : 99 Heures de Mission.

Recettes 2018 : 5 950 € HT

7) Animation

Maître d'ouvrage Commune de Jons

Descriptif de la Mission : Organisation de l'inauguration de la Lône de la Ferrande

Etat de la mission : Achevée

Heures effectuées : 99 Heures de Mission.

Recettes 2018 : 4 354,35 HT (non facturée)

L'ensemble de ces missions ont permis d'affecter 5 942 Heures soit l'équivalent de 3.9 ETP, pour un chiffre d'affaires de 358 K€ en valeur brute.

Missions	Collectivités	Chiffre d'Affaires	H. affectées
Natura 2000	3 CM	11 K€	121
Espaces Verts	Mairie de Neyron	3 K€	58
Entretien Anneau Bleu	Symalim	155 K€	3 147
Brigade Equestre	Ville de Meyzieu	6 K€	99
Entretien Biezin	Métropole de Lyon	179 K€	2 420
Brigade Equestre	Ville de Vaulx En Velin	4 K€	97
Animation Ferrande	Mairie de Jons *	5 K€	99
Total		363 K€	6 041

* facturé en 2019

ANNEXE 1

Avis du Comité social et Economique de la SEGAPAL

Le Comité social et Economique sera convoqué en 2019, il aura à se prononcer sur la situation économique et sociale de la société et sur ce rapport.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_56-DE

- Départ de 4 personnes :
 - 1 démission,
 - 2 ruptures conventionnelles,
 - 1 licenciement.

- Signature de la nouvelle DSP

- Contrôle concurrence, consommation et répression des fraudes sur les délais de paiement.

DIVERS

- **Achat de matériel :**
57 K€ d'investissements

- **Crédit-bail :**

Pas de nouveau contrat


- **Contrôle externe :**

Néant

- **ISO 9001 : Version 2015**

Certifiée en 2018

CREANCES CLIENTS ET DETTES FOURNISSEURS SEGA

Envoyé en préfecture le 27/12/2019
 Reçu en préfecture le 27/12/2019
 Affiché le 
 ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_56-DE

Article D 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	31	X				34
Montant total des factures concernées TTC	102 423 €	6 654 €	2 293 €	1 493 €	29 967 €	40 407 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	4,98%	0,32%	0,11%	0,07%	1,46%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

Article D 441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	8	X				7
Montant total des factures concernées TTC	412 645 €	0 €	3 660 €	0 €	34 529 €	38 189 €
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	10%	0%	0,09%	0%	0,88%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

Nous vivons notre 1^{ère} année sur un nouveau régime celui de la DSP après 18 années de régie intéressée.

La phase de négociation qui a précédé la signature de cette convention aura permis une mise à plat de nos missions et aussi repenser les domaines d'interventions entre le SYMALIM et la SEGAPAL.

Le périmètre qui nous est confié dans cette DSP s'élargit aux berges du Canal de Jonage. C'est la fin d'un budget annexe et ne subsistera qu'un seul budget celui de la SEGAPAL. Autre changement notoire, qui sera à intégrer de façon indirecte dans notre fonctionnement, c'est le départ de Madame Anne Moignard Directrice du SYMALIM qui a été remplacée par Madame Emmanuelle Sibué-Allart. Pendant 20 ans, elle aura largement participé à structurer et développer par le biais du SYMALIM, cet espace public.

Toute notre gestion sera regroupée en un seul compte, aussi bien la gestion du Parc que nos missions extérieures.

Dans cette DSP une subvention d'équilibre viendra compenser les missions déficitaires de service public et pour les activités commerciales et marchandes la SEGAPAL devra équilibrer ce secteur. La négociation qui a prévalu à cette convention a aussi permis au SYMALIM de mesurer l'étendue des missions de la SPL.

Dans les nouveautés, cette DSP intègre un budget investissement et matériel géré en direct par la SPL pour faciliter la réactivité.

Le mouvement social qui a touché la SEGAPAL en 2018 aura des répercussions en 2019. En effet, les salariés de la SPL ont mal vécu ces périodes passées entre baisse de rémunération et fermeture de la salle de forme. Ainsi 4 à 5 salariés ont fait part de leur souhait d'une rupture conventionnelle doutant de l'avenir de notre société mais aussi désireux de mettre leurs compétences acquises chez nous au service d'autres entreprises.

Si cela est perturbant dans notre organisation, cela est rassurant d'imaginer que nos personnels ont intégré le fait que notre statut de SPL ne nous mettait pas à l'abri de la conjoncture économique et que notre qualité de société privée comporte aussi des choix de gestion.

Le délégué a réaffirmé sa volonté de reprendre en main la vision stratégique et politique du Parc, tout en continuant à s'appuyer sur la connaissance du gestionnaire.

La nouvelle DSP clarifie les choses entre stratégie et gestion. Si le contrôle est renforcé et les compétences bien séparées, la SPL retrouve une vraie liberté, sous le contrôle de son Conseil d'administration, pour valoriser ses compétences, gérer son développement et équilibrer ses comptes.

Notre Organisation verra aussi quelques changements avec la reprise en interne d'une partie des ressources humaines (bulletins de salaires) et d'une partie de la comptabilité. De même notre service communication/commercial connaîtra une réorganisation suite à des départs planifiés afin d'être plus incisif et performant.

Sur l'impulsion de la Présidente, les actionnaires seront sensibilisés à notre savoir-faire. L'une de nos ambitions est de pouvoir venir en appui aux services espaces verts des collectivités en mettant à disposition personnel et matériel sur des périodes bien définies. Au moment où les collectivités se posent la question d'économie de fonctionnement, un projet de mutualisation Mairies/SPL pourrait être un projet d'avenir.

Il faudra aussi en cette année 2019 suivre de près les choix du Syndicat sur la politique événementielle. En effet, les événements musicaux, facteurs de nuisance sonore pour les communes riveraines, pourraient être remis en cause après 2020 et cela limiterait notre logique de développement commercial.

La montée en puissance du Lab Eau doit nous interroger sur notre organisation pour piloter au mieux ce projet novateur et d'avenir.

A la fin de cette 1^{ère} année de DSP, et à la clôture de notre résultat 2019, nous pourrions faire le point sur nos capacités d'investissement et imaginer des projets nouveaux qui stimuleraient l'activité de la base de loisirs et boosterait notre compte d'exploitation.

DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT DE GESTION

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_56-DE

Le rapport du commissaire aux comptes et les observations du C.S.E. seront joints pour l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire

- Etats Financiers au 31/12/2018 de la Régie Intéressé du SYMALIM
- Etats Financiers au 31/12/2018 de la SPL SEGAPAL
- Le rapport de la gouvernance d'entreprise